



# CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Document de travail No. 190

(Ex-Document Technique No. 190)

## LA RÉFORME DU SECTEUR FINANCIER EN AFRIQUE

par

Anne Joseph

Realisé dans le cadre du programme de recherche:  
Afrique émergente

---



## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	5
PRÉFACE.....	6
RÉSUMÉ.....	7
SUMMARY.....	7
SIGLES.....	9
I. INTRODUCTION.....	10
II. LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET LA STRUCTURE DU SECTEUR FINANCIER AVANT LES RÉFORMES.....	11
III. CONSÉQUENCES.....	15
IV. LES RÉFORMES DU SECTEUR FINANCIER.....	24
V. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME BANCAIRE APRÈS LES RÉFORMES.....	34
VI. UN ENVIRONNEMENT DÉFAVORABLE À L'ACTIVITÉ BANCAIRE.....	45
VII. LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE FINANCEMENT NON BANCAIRES.....	48
VIII. CONCLUSION.....	50
NOTES.....	54
ANNEXE 1. LES RÉFORMES DU SECTEUR BANCAIRE.....	57
ANNEXE 2. LE SECTEUR BANCAIRE AU BURKINA FASO, EN CÔTE D'IVOIRE, AU GHANA, AU MALI, EN OUGANDA ET EN TANZANIE.....	60
ANNEXE 3. LES BOURSES AFRICAINES.....	65
BIBLIOGRAPHIE.....	66
AUTRES TITRES DANS LA SÉRIE/ OTHER TITLES IN THE SERIES.....	68

## **REMERCIEMENTS**

Le Centre de Développement exprime ses remerciements aux gouvernements de la Suisse et de la Belgique pour le soutien financier qu'ils ont apporté au projet portant sur l'Afrique émergente.

## PRÉFACE

Cette étude concerne six pays africains identifiés, au vu de leurs performances économiques et de leurs réformes, comme susceptibles de devenir des pays émergents. Il s'agit du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, de l'Ouganda et de la Tanzanie.

L'objectif de ce Document technique est de s'interroger sur l'efficacité des réformes financières mises en œuvre dans le cadre des plans d'ajustement structurel pour que les banques puissent jouer pleinement et efficacement leur rôle d'intermédiaires entre les épargnants et les investisseurs potentiels au sein de l'économie.

Ces réformes n'ont pas eu l'impact attendu parce qu'elles n'ont pas tenu compte de l'environnement dans lequel s'exerce l'activité bancaire en Afrique subsaharienne, à savoir :

- le manque d'informations à la disposition des banques et le manque de fiabilité de ces informations ;
- un environnement juridique inadéquat.

Pour être efficaces, les réformes financières devraient donc être précédées ou accompagnées :

- d'une révision des plans comptables, si nécessaire, et du renforcement des instituts statistiques nationaux. A leur niveau, bien que cela soit coûteux, les banques peuvent chercher à améliorer la relation de clientèle afin d'obtenir davantage d'informations sur les projets proposés par les emprunteurs ;
- de réformes juridiques concernant les lois en matière de faillites et, surtout, d'une amélioration globale du fonctionnement du système judiciaire.

En étudiant de manière détaillée le rôle des réformes du secteur financier dans les perspectives de croissance de ces six pays, l'auteur a déjà contribué aux résultats publiés dans les publications du Centre : « L'Afrique émergente » et « Perspectives économiques en Afrique », cette dernière en partenariat avec la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce Document technique devrait donc nourrir le débat stimulé par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), et dans lequel la BAD et l'OCDE se sont pleinement engagés.

Jorge Braga de Macedo  
Président  
Centre de Développement de l'OCDE  
4 juillet 2002

## RÉSUMÉ

Cette étude concerne six pays d'Afrique subsaharienne : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, l'Ouganda et la Tanzanie, dont elle décrit les politiques de répression financière appliquées jusqu'au milieu ou la fin des années 80 : politique monétaire interventionniste, prédominance des banques publiques et faible régulation prudentielle. Ces politiques se sont traduites par une accumulation d'actifs non performants, un financement privilégié des gouvernements et une dégradation des systèmes de paiement gérés par les banques. Elles n'ont pas permis d'étoffer la fonction d'intermédiation financière du secteur bancaire. Afin de corriger ces dysfonctionnements, dans le cadre de plans d'ajustement structurel recommandés par les institutions de Bretton Woods, les gouvernements des pays concernés ont libéralisé le secteur financier, assoupli la politique monétaire, restructuré les banques et adopté de nouvelles réglementations prudentielles.

Le bilan de ces réformes est mitigé. Si la plupart des banques qui n'ont pas été liquidées sont redevenues solvables, elles s'engagent peu dans le financement de l'économie à long terme ; le secteur bancaire est monopolistique, les marges d'intérêt sont très élevées et les produits d'épargne peu diversifiés. De plus, les créances non performantes restent importantes. Le secteur financier est fragmenté, comme en témoigne la déconnexion du niveau des taux d'intérêt entre les marchés financiers formel et informel. Le fait que les banques restent peu actives dans le financement de l'économie résulte de l'environnement global dans lequel s'exerce leur activité : asymétrie d'information, lois inadaptées et système judiciaire inefficace.

## SUMMARY

This study describes the financial repression policies — interventionist monetary policy, predominance of state-owned banks and weak prudential regulation — practised until the middle or the end of the 1980s by six sub-Saharan African countries: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Uganda and Tanzania. These policies resulted in the accumulation of non-performing loans, privileged government financing and breakdown of bank-controlled payment systems. They also prevented growth of financial intermediation in the banking system. In order to correct these malfunctions, the governments concerned liberalised the financial sector, softened their monetary policies,

restructured the banks and adopted new prudential regulation within the context of structural adjustment plans recommended by the Bretton Wood institutions.

The result of these reforms has been mixed. While the majority of the banks which were not liquidated have regained solvency, they have not become involved in long-term financing of the economy; the banking sector is monopolistic, interest rates are very high and there is little diversification of savings products. In addition, non-performing loans remain important. The financial sector is fragmented, as the discrepancy between interest rates in the formal and informal markets demonstrates. The fact that the banks remain hardly involved in financing the economy is a function of the overall environment in which they operate: asymmetry of information, an inappropriate legal framework and an inefficient legal system.

## SIGLES

BCEAO :	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BDM :	Banque de Développement du Mali
BFIA :	Banking and Financial Institution Act (Tanzanie)
BHM :	Banque de l'Habitat du Mali
BIAO :	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale
BIAO-CI :	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale, Côte d'Ivoire
BIM :	Banque Internationale du Mali
BICI-CI :	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie — Côte d'Ivoire
BNDA :	Banque Nationale de Développement Agricole — Mali
BND-B :	Banque Nationale de Développement — Burkina
BOG :	Bank of Ghana
BOU :	Bank of Uganda
BRCB :	Bureau de Recouvrement des Créances du Burkina
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (UEMOA)
CCP :	Compte Chèques Postaux
CEMAC :	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNE :	Caisse Nationale d'Épargne
CRDB :	Co-operative and Rural Development Bank (Tanzanie)
FCFA :	Franc de la Communauté Financière d'Afrique (pays membres de l'UEMOA) et Franc de la Coopération Financière en Afrique centrale (pays de la zone BEAC)
FMI :	Fonds Monétaire International
GSE :	Ghana Stock Exchange
LART :	Loans and Advance Realization Trust (Tanzanie)
NBC :	National Bank of Commerce (Tanzanie)
NMB :	National Microfinance Bank
NMC :	National Milling Corporation (Tanzanie)
NPART :	Non Performing Assets Recovery Trust (Ouganda)
ODI :	Overseas Development Institute (Angleterre)
OHADA :	Organisation et Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
PBZ :	People's Bank of Zanzibar
PIB :	Produit Intérieur Brut
SFD :	Systèmes de Financement Décentralisés
SGBCI :	Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire
SIB :	Société Ivoirienne de Banque
TDFL :	Tanganyika Development Finance Company (Tanzanie)
THB :	Tanzania Housing Bank
TIB :	Tanzania Investment Bank
UCB :	Uganda Commercial Bank
UEMOA :	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

## I. INTRODUCTION

Selon la théorie de McKinnon (1973) et Shaw (1973), la répression financière empêche l'économie d'un pays d'atteindre son taux de croissance optimal. La répression financière consiste à fixer des taux d'intérêt en dessous de leur valeur d'équilibre, à orienter administrativement le crédit, à imposer aux banques des réserves obligatoires élevées et à limiter la concurrence au sein du système bancaire. Afin que le secteur financier puisse se développer et avoir un impact positif sur la croissance économique, en supposant que les mécanismes de marché sont optimaux, McKinnon et Shaw préconisent une libéralisation financière. Leur théorie a eu un impact important puisqu'elle est l'inspiratrice des réformes financières préconisées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Après avoir appliqué une politique de répression financière jusqu'au milieu des années 80, la plupart des pays africains ont ensuite opté pour des politiques de libéralisation financière dans le cadre des plans d'ajustement structurel mis en place par les institutions de Bretton Woods. En quoi ces politiques ont-elles consisté exactement ? Ont-elles permis au secteur financier des pays africains de jouer un rôle dynamique dans le processus de croissance économique ? Cette synthèse s'interroge sur ces différents aspects en se concentrant sur six pays d'Afrique subsaharienne qui diffèrent par leur système économique et financier : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Ghana, l'Ouganda et la Tanzanie. Les trois premiers appartiennent à la Zone franc<sup>1</sup> qui repose sur les quatre principes suivants : parité fixe des monnaies, libre transfert des monnaies à l'intérieur de la zone, harmonisation de la réglementation des changes des pays membres, mise en commun des réserves de change dans le compte d'opération. Parmi les trois autres pays anglophones, le Ghana a appliqué des programmes d'ajustement structurel dès le début des années 80, et les réformes financières ont débuté en 1987. L'Ouganda a connu une vie politique heurtée, avec plusieurs dictatures dont celle du général Idi Amin Dada et de nombreux conflits inter-ethniques, qui ont altéré la conduite des politiques macro-économiques et financières. Quant à la Tanzanie, elle a longtemps souscrit au modèle socialiste et les entreprises publiques prédominent.

La première section est consacrée à la description des politiques monétaires et financières en vigueur avant les réformes. Les conséquences de ces politiques sur le fonctionnement du système bancaire sont exposées dans une deuxième section. La troisième section fait le point sur les réformes monétaires et financières entreprises, selon les pays, au milieu ou à la fin des années 80. La quatrième et la cinquième section dressent le bilan des réformes. Enfin, la dernière section est consacrée aux modes de financement non bancaires (sociétés de capital-risque, crédit-bail et marchés financiers).



## II. LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET LA STRUCTURE DU SECTEUR FINANCIER AVANT LES RÉFORMES

### II.1 La politique monétaire

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la politique monétaire menée jusqu'à la fin des années 80 était interventionniste : il s'agissait d'encourager les investisseurs nationaux et d'orienter les ressources vers les secteurs considérés comme prioritaires. Pour ce, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs étaient arbitrairement fixés à un faible niveau. Selon la théorie keynésienne inspiratrice de ces politiques, le taux d'intérêt joue un rôle déterminant sur l'investissement mais a peu d'influence sur l'épargne. En effet, cette dernière dépend du niveau de revenu des ménages, et le taux d'intérêt influence uniquement la composition de l'épargne. L'accumulation d'une épargne nationale n'était pas une priorité puisque, dans un premier temps, les capitaux extérieurs devaient se substituer à elle. Dans ce cadre, jusqu'à la fin des années 80, les Banques centrales<sup>2</sup> n'étaient que le relais du gouvernement qui dictait les politiques monétaires et financières à appliquer.

#### *La rémunération de l'épargne*

En raison de la faiblesse des taux d'intérêt créditeurs, dans un contexte de forte inflation, la rémunération de l'épargne en termes nets était négative dans les six pays étudiés, comme dans les autres pays d'Afrique subsaharienne. Ce phénomène était cependant moins marqué dans les pays de la Zone franc, les niveaux d'inflation y étant plus faibles. En outre, du fait de la liberté des mouvements de capitaux et de la libre convertibilité de la monnaie dans les pays de la Zone franc, les contraintes concernant la conduite de la politique monétaire étaient différentes de celles des autres pays. Ainsi, afin d'éviter les sorties massives de capitaux, le niveau réel de rémunération de l'épargne devait en principe tenir compte des taux pratiqués à l'étranger, et plus particulièrement en France. Cependant, cette politique n'a pas été très efficace : en 1980, selon les chiffres des Statistiques financières internationales (FMI), le taux de rémunération des dépôts en France était de 1.2 points supérieur à celui des pays de l'UEMOA, et les avoirs extérieurs totaux de cette sous-zone étaient importants.

En revanche, au Ghana et en Ouganda, en raison du niveau élevé de l'inflation, les taux d'intérêt réels étaient négatifs (-38 pour cent en 1980 au Ghana, et -137.6 pour cent en 1985 en Ouganda), ce qui n'a pas encouragé la constitution d'une épargne monétaire. Dans ces deux pays, il faut de plus mentionner une mesure qui a contribué à éroder la confiance du public dans les actifs financiers. Au Ghana, il s'agit du gel de tous les dépôts bancaires supérieurs à un certain montant en 1982. En Ouganda, c'est

l'introduction en 1987 d'une taxe de 30 pour cent sur la détention de devises, de dépôts bancaires et de tout autre actif financier.

Paradoxalement, le fait que les taux créditeurs aient été négatifs en termes réels (malgré une augmentation des taux nominaux en 1987) a eu peu d'impact en Tanzanie où la demande pour les dépôts à terme et les dépôts d'épargne a augmenté entre 1980 et 1992, ces derniers passant de 32.9 à 47.2 pour cent des dépôts totaux (voir tableau 15).

Tableau 1. Taux d'intérêt créditeur (compte d'épargne) en pourcentage

	1970	1975	1980	1985	1990
<b>Burkina Faso</b>	3.0	5.8	6.2	7.2	7.0
<i>en termes réels</i>	1.2	-12.9	-6.01	0.3	7.8
<b>Côte d'Ivoire</b>	3.0	5.8	6.2	7.2	7.0
<i>en termes réels</i>	-5.2	-5.6	-8.5	5.4	7.8
<b>Mali</b>	3	5.8	6.2	7.2	7.0
<i>en termes réels</i>	-3.1	-17.2	-10.5	5.9	6.4
<b>Ghana</b>	2.5 / 3.5	7.5	12.0	16.5	14.0 / 18.0
<i>en termes réels</i>	-0.5 / + 0.4	-13.1	-38	+6.2	-23.0 / -19.0
<b>Ouganda</b>	-	-	7.2 (1981)	20	30.0
<i>en termes réels</i>	-	-	-101.5 (1981)	-137.6	-3.1
<b>Tanzanie</b>	3.5	4.0	5.0	10.0	26.0
<i>en termes réels</i>	0.007	-22.0	-25.2	-23.3	-9.9

Note : Les taux créditeurs en termes réels ont été calculés en utilisant le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, sauf pour le Mali de 1970 à 1985 où c'est le taux de variation du déflateur du PIB qui a été pris en compte.

Sources : Rapports annuels des Banques centrales, Statistiques financières internationales, *World Development Indicators*.

### **Allocation sectorielle des crédits**

Afin d'encourager les investissements dans les secteurs prioritaires<sup>3</sup>, les taux d'intérêt étaient fixés administrativement à un niveau faible, et différenciés en fonction du secteur à financer. Cette différenciation était complétée par des plafonds de crédits.

Au sein des pays de l'UEMOA, le principal instrument de la BCEAO était le réescompte (à un taux unique jusqu'en 1975) avec un plafond déterminé par banque et par entreprise. A partir de 1975, et jusqu'aux réformes de 1989, deux taux de réescompte ont été appliqués (normal et préférentiel). Ce mécanisme du réescompte s'est en fait transformé en un recours systématique au refinancement de la Banque centrale. Par ailleurs, il faut souligner que les coefficients d'affectation sectorielle des crédits n'étaient pas respectés. Par exemple, en Côte d'Ivoire, alors que le pourcentage minimum de crédits devant être théoriquement alloués à l'agriculture est passé de 5 à 7.5 pour cent entre 1980 et 1988, le pourcentage de crédit effectivement reçu par ce secteur a diminué de 5.9 à 3.4 pour cent au cours de cette période.

Au Ghana, en 1973, le taux débiteur était limité à 10 pour cent. A partir de 1981, l'agriculture devait recevoir au minimum 20 pour cent des prêts, et les compagnies étrangères devaient avoir l'accord de la *Bank of Ghana* pour pouvoir obtenir des crédits de la part des banques ghanéennes.

En Ouganda, jusqu'en 1993, les taux débiteurs appliqués à l'agriculture étaient inférieurs à ceux du secteur commercial, respectivement 40 et 50 pour cent en 1989.

La Tanzanie est le pays où la Banque centrale est intervenue le plus pour diriger les crédits bancaires. Les banques ne jouaient plus le rôle d'intermédiaires financiers mais servaient uniquement de relais pour appliquer la politique du gouvernement et pour accorder des crédits aux coopératives et aux entreprises publiques, largement déficitaires. Ainsi, au cours des années 80, la plupart des crédits de la *National Bank of Commerce* étaient destinés à la *National Milling Corporation*, organisme chargé du financement des campagnes agricoles.

## II.2. La prédominance des banques publiques

Après les indépendances, les gouvernements ont mis en place des banques de développement, souvent spécialisées dans le financement d'un secteur (principalement l'agriculture) et, dans la plupart des cas, ils ont pris une participation dans le capital des banques privées déjà existantes.

Dans les pays de la Zone franc, le système bancaire était composé de banques privées étrangères ou nationales, et de banques publiques de développement.

Au Ghana, le gouvernement avait des participations dans toutes les banques ; il a même acquis 40 pour cent du capital des deux banques étrangères<sup>4</sup> qui s'étaient installées au cours de la période coloniale, la *Barclays* et la *Standard Chartered Bank*. Il a également pris une participation dans la *Bank of Credit and Commerce*<sup>5</sup>, établie au Ghana depuis 1978.

En Ouganda, afin de compléter les financements apportés par les banques étrangères, le gouvernement a mis en place deux banques publiques (*Uganda Commercial Bank* en 1965 et *Co-operative Bank* en 1972). Ensuite, au début des années 70, le gouvernement ougandais a accru son influence sur la sphère bancaire en nationalisant la plupart des banques étrangères. Elles sont devenues des filiales de l'UCB qui a ainsi acquis le quasi-monopole du secteur bancaire. Suite à cette décision, les banques étrangères (exerçant leurs activités principalement à Kampala) sont devenues minoritaires : leurs dépôts ne représentaient que 30 pour cent du total des dépôts du système bancaire. Par ailleurs, en liaison avec le départ du général Idi Amin Dada, l'aide étrangère s'est accrue en 1979, et comme l'UCB a servi d'intermédiaire pour collecter et distribuer les flux financiers étrangers, son influence s'est étendue. Au cours des années 80, cette banque a entrepris un programme d'expansion rurale et a ouvert 130 agences dans le pays. De ce fait, à la fin des années 80, elle détenait plus de la moitié des dépôts du système bancaire. Cette banque qui avait accumulé les créances douteuses survivait uniquement grâce aux crédits accordés par la Banque centrale. Au cours de la seconde moitié des années 80, plusieurs banques privées détenues par des investisseurs locaux se sont implantées dans le pays. Cependant, comme les autres banques, elles ont accumulé les créances douteuses, et au moins quatre d'entre elles ont dû fermer ou être restructurées.

C'est en Tanzanie que l'influence du gouvernement sur la sphère financière était la plus marquée. En 1967, suite à la déclaration d'Arusha, toutes les banques privées

ont été nationalisées pour former la *National Bank of Commerce* qui a acquis le monopole du secteur bancaire (85 pour cent des dépôts de l'ensemble du système bancaire). Entre 1967 et 1972, quatre établissements financiers à caractère public ont été créés (dont la *Co-operative and Rural Development Bank* et la *Tanzania Housing Bank*), mais aucune banque privée n'a pu s'installer avant 1992.

### II.3. La régulation prudentielle

Avant les réformes financières, l'accumulation des risques pris par les banques en UEMOA semble davantage liée au non-respect de la réglementation prudentielle qu'à un défaut de la loi elle-même. Ainsi, dès 1965, selon la loi bancaire n° 65-252, les banques devaient constituer un fonds de réserves, et, à partir de 1966, elles étaient contraintes de respecter un montant minimum de capital (comprenant les réserves et les provisions non affectées), égal à 300 millions de FCFA (un milliard de FCFA à partir de 1982). Une centrale des risques bancaires, créée en 1962, répertoriait tous les crédits d'un montant supérieur à dix millions de FCFA. De plus, à partir de 1975, les autorités pouvaient contrôler la qualité des crédits par le mécanisme de l'autorisation préalable pour tout client sur lequel les engagements de la banque étaient supérieurs à 100 millions de FCFA. Cependant, comme la surveillance et la sanction des banques dépendaient du ministère des Finances de chaque État, et que ce dernier avait des intérêts dans la plupart des banques, la réglementation prudentielle était peu appliquée.

Au Ghana, jusqu'en 1989, les règles prudentielles étaient définies dans le *Banking Act* de 1970. Les banques devaient détenir au moins 5 pour cent de leurs dépôts sous forme de réserves. En revanche, les règles sur les créances non performantes étaient peu claires, et les pénalités encourues par les banques prenant trop de risques peu dissuasives. La surveillance était assurée depuis 1964 par le département de supervision de la *Bank of Ghana (Bank Examination Department)* mais celui-ci manquait de ressources<sup>6</sup>, et les inspections sur sites étaient rares.

En Ouganda, les règles prudentielles du *Banking Act* de 1969 étaient insuffisantes. De plus, les autorisations et les retraits d'agrément étaient accordés par le ministère des Finances lui-même, et la capacité de supervision de la *Bank of Ouganda* était très limitée. Ce manque de régulation prudentielle a entraîné des dysfonctionnements dans toutes les banques, aussi bien publiques que privées. L'absence de limitation quant aux engagements des institutions financières envers leurs propres salariés a notamment conduit une des banques de la place à accorder la moitié de son portefeuille à ses dirigeants et à ses employés.

En Tanzanie, la régulation prudentielle n'était pas assez stricte et les règles de provisionnement sur les créances douteuses n'étaient pas clairement définies. Par ailleurs, même si des règles rigoureuses avaient existé, le Département de Supervision de la Banque centrale, créé en 1978, n'aurait pas eu les moyens de les faire respecter.

En conclusion, les banques ont accumulé des risques en raison d'une carence de la loi en matière prudentielle (sauf en UEMOA) et du non-respect des règles existantes. La Banque centrale de chacun des pays a accordé plus d'importance au suivi des quotas de crédit au sein de chaque banque qu'à la surveillance des ratios prudentiels.

### III. CONSÉQUENCES

#### Faible profondeur financière<sup>7</sup>

L'approfondissement financier, mesuré par le ratio « M2/PIB »<sup>8</sup>, diffère beaucoup entre les 6 pays de l'étude, et surtout entre les pays de la Zone franc et les autres. Au Mali et au Burkina Faso, la profondeur financière a progressé de manière régulière jusqu'en 1990, puis s'est stabilisée aux alentours de 20 pour cent. Depuis la reprise économique suite à la dévaluation du FCFA dans ces pays, la part de la masse monétaire dans le PIB a augmenté, atteignant 25.3 pour cent au Burkina Faso et 22.7 pour cent au Mali en 1999. En Côte d'Ivoire, la part de M2 dans le PIB était égale à 25 pour cent dès 1970. Elle a ensuite évolué autour de cette tendance, dépassant 30 pour cent à la fin des années 70 et au milieu des années 80. Ensuite, elle a diminué jusqu'en 1994 (23.9 pour cent), date correspondant au début de la reprise économique<sup>9</sup>. En 1999, la masse monétaire de la Côte d'Ivoire se situait à un niveau proche de celle du Burkina Faso et du Mali, à savoir 24.1 pour cent du PIB.

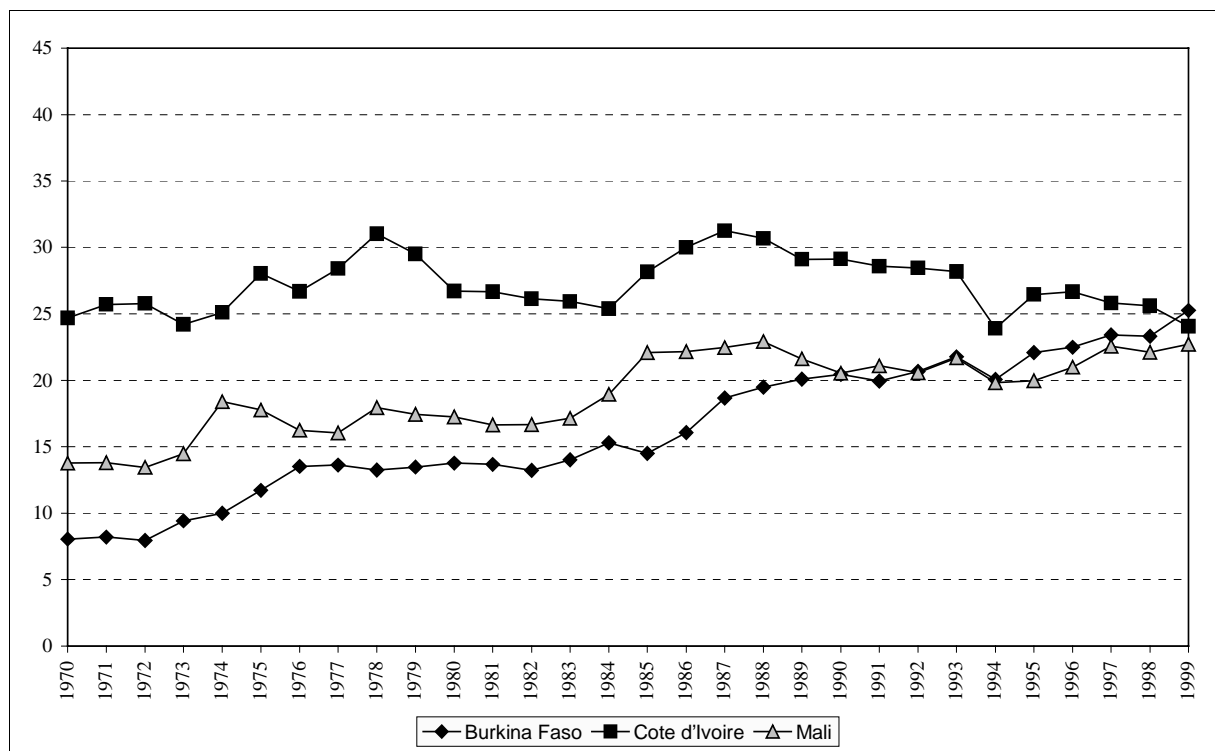
Au sein des trois pays de l'étude n'appartenant pas à la Zone franc, le ratio « M2/PIB » a augmenté dans un premier temps, diminué ensuite et a crû de nouveau, bien que la profondeur financière en 1999 soit inférieure à celle de 1970. Au Ghana, la masse monétaire est passée de 18 pour cent du PIB en 1970 à 25 pour cent en 1976. Puis, en raison de la crise économique et des politiques de répression financière, elle a diminué jusqu'à représenter moins de 10 pour cent du PIB en 1983, avant l'application des réformes économiques. Même si elle a progressé depuis cette date, la part de la masse monétaire dans le PIB reste faible (19.1 pour cent en 1999).

L'Ouganda est le pays où la profondeur financière, mesurée par « M2/PIB », est une des plus faibles d'Afrique. Le ratio « M2/PIB » a suivi à peu près la même évolution qu'au Ghana : il a augmenté de 1970 à 1976 puis chuté jusqu'en 1983, date à laquelle il ne représentait que 6.9 pour cent du PIB. La crise économique, les politiques de répression financière, l'instabilité due à l'inflation, et aussi la guerre civile ont entraîné une démonétisation de l'économie. Après avoir augmenté de 1983 à 1986, la part de la monnaie et de la quasi-monnaie dans le PIB a diminué, et elle ne représentait que 5.8 pour cent du PIB en 1989. Malgré une amélioration liée à la reprise économique, le ratio « M2/PIB » était égal à 11.4 pour cent en 1999, ce qui reste très faible, aussi bien par rapport aux autres pays de l'étude que par rapport à d'autres pays africains (43.8 pour cent au Kenya en 1999 par exemple).

La Tanzanie<sup>10</sup> se démarque nettement des autres pays avec un ratio « M2/PIB » assez élevé. Dans un premier temps, de 1970 à 1978, il a légèrement crû, passant de 25 à 30 pour cent du PIB. Ensuite, de 1978 à 1986, il a atteint des niveaux particulièrement élevés (42.5 pour cent en 1983). Après avoir fortement chuté jusqu'en

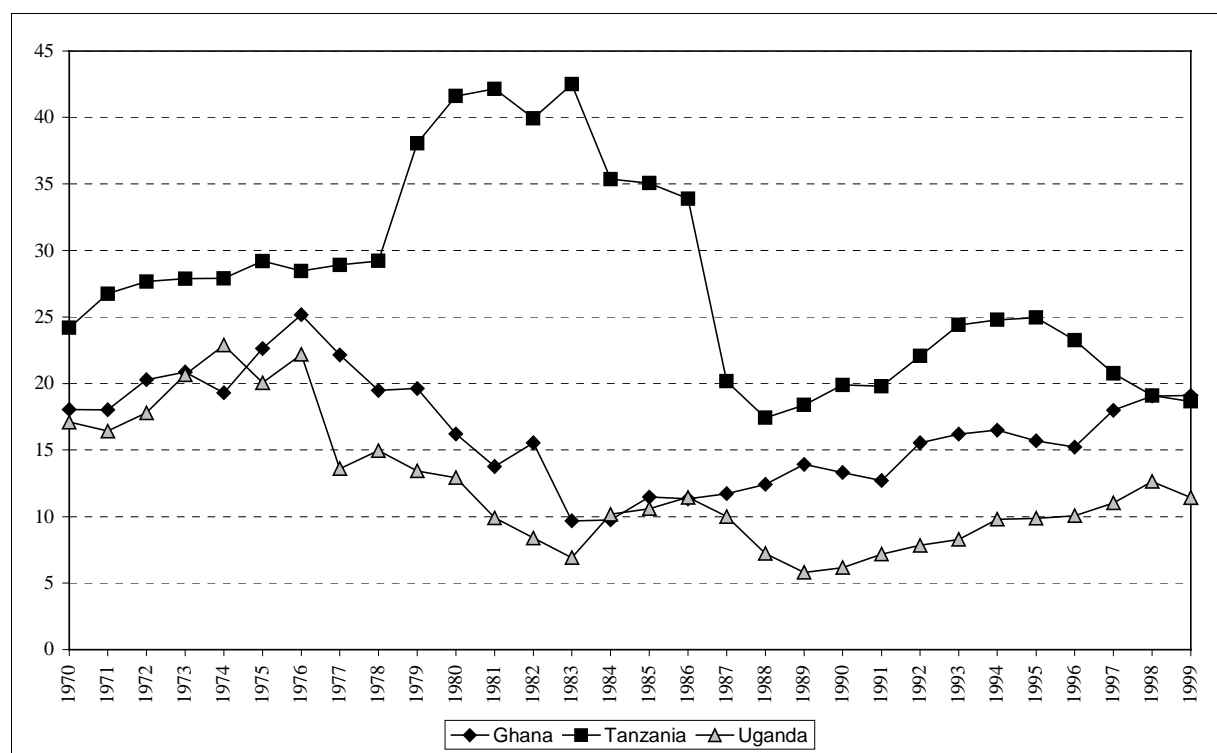
1988 (17.4 pour cent), le degré de liquidité de l'économie a progressé, atteignant 25 pour cent en 1995, ce qui correspond à peu près au niveau de 1970. Depuis, la part de la monnaie et de la quasi-monnaie dans le PIB a diminué légèrement (18.7 pour cent en 1999). La forte progression du ratio « M2/PIB » entre 1978 et 1980 correspond à une augmentation du taux d'inflation qui est passé de 7 à 20 pour cent. En effet, la masse monétaire (comptabilisée au 31 décembre) est surévaluée par rapport au PIB qui représente la somme de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises au cours de l'année. De ce fait, le ratio « M2/PIB » est en général assez élevé dans les pays où l'inflation est importante. Par ailleurs, la baisse du taux de liquidité entre 1986 et 1987 correspond à une forte croissance du PIB en valeur nominale. En outre, il faut souligner que la forte progression du taux de liquidité au début des années 80 est artificielle : elle correspond à un accroissement des engagements des banques envers le secteur public (les crédits au gouvernement sont notamment passés de 7.3 à 16.8 pour cent du PIB entre 1981 et 1983).

Figure 1. M2 en pourcentage du PIB, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali (1970-99)



Sources : World Development Indicators ; Rapport annuel de la BCEAO ; Statistiques financières internationales.

Figure 2. M2 en pourcentage du PIB, Ghana, Tanzanie, Ouganda (1970-99)



Sources : World Development Indicators ; Statistiques financières internationales.

### Sous-capitalisation des banques

En raison de la législation peu contraignante et de son non-respect, la plupart des banques d'Afrique subsaharienne étaient sous-capitalisées. Le ratio calculé au tableau 2 pour les six pays de l'étude est une approximation du ratio international Cooke, mis en place en 1988 par le Comité de Bâle. Ce ratio, défini par le rapport « fonds propres/risques » est fixé à 8 pour cent pour les banques des pays de l'OCDE. Pour les pays en développement, dans un premier temps, des normes moins strictes ont été définies : ce ratio doit se situer entre 4 et 6 pour cent, mais la pondération des risques est différente. Par exemple, alors que pour les pays de l'OCDE, les crédits accordés à l'État ne sont pas pris en compte dans les risques, ils sont pondérés à 100 pour cent pour les pays en développement.

Le ratio calculé pour les pays de l'UEMOA se rapproche davantage du ratio Cooke que celui des trois autres pays. Cela tient en partie à une plus grande précision dans la présentation des bilans bancaires. Il faut d'ailleurs souligner qu'en raison du mode de calcul utilisé, les chiffres indiqués dans le tableau 2 ne sont comparables qu'entre pays de l'UEMOA. Pour ces derniers, le ratio « fonds propres/risques » était le plus important au cours de la seconde moitié des années 80, période durant laquelle les banques avaient le plus de difficultés. Ce constat, assez paradoxal, s'explique par le fait que le ratio présenté est une moyenne et masque des différences importantes selon les

banques : pour certaines d'entre elles, les fonds propres sont négatifs, alors que pour d'autres, le ratio est supérieur aux normes imposées. Par exemple, en 1994, au Burkina Faso, le ratio « fonds propres effectifs/risques pondérés » variait entre -40 et +28 pour cent selon les banques.

Pour les trois autres pays, en raison du mode de calcul (lié au manque de détails dans les bilans bancaires agrégés), la valeur du ratio de capital présentée dans le tableau 2 est supérieure à sa valeur réelle. Par exemple, au Ghana, nous indiquons 20.4 pour cent en 1996, alors que selon d'autres sources, ce chiffre serait de 12 pour cent. Cependant, ils évoluent dans le même sens.

En Tanzanie, le ratio est resté relativement stable jusqu'en 1988, puis il évolue ensuite irrégulièrement (il est notamment négatif en 1995).

En Ouganda, les données proviennent des Statistiques financières internationales du FMI et non des bilans bancaires agrégés, et, en raison du manque de détail, leur évolution est difficile à interpréter. Cependant, différentes études (FMI (1996) et Brownbridge (1998b)) soulignent que les banques de ce pays étaient très largement sous-capitalisées, notamment car les montants de capital minimum requis étaient faibles (équivalents à \$2 000 en 1988).

Tableau 2. **Approximation du ratio « Fonds propres/Risques » en pourcentage**

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Burkina Faso</b>	14.0	11.7	10.5	12.2	11.8	8.4	9.9	10.0	10.2	10.2
<b>Côte d'Ivoire</b>	14.3 (1972)	11.0	7.1	8.7	11.8	7.8	8.4	7.2	7.1	7.8
<b>Mali</b>	-	-	-	13.9	10.3	11.3	11.6	11.8	12.9	13.2
	-	6.6	5.7	-	18.7	20.5	20.4	19.9	18.4	16.5
<b>Ghana</b>										
<b>Ouganda</b>	13.1	6.2	11.5	39	61.8	16.0	17.4	26.3	27.6	20.3
<b>Tanzanie</b>	4.7	4.8	7.0	6.0	2.8	-2.8	12.0	5.4	5.0	1.3

Sources : Rapports annuels des Banques centrales ; Statistiques financières internationales (Ouganda). Les bilans des banques étant présentés de manières différentes, les éléments pris en compte pour le calcul des ratios ci-dessus sont :

Pays UEMOA : fonds propres / (avoirs extérieurs dans les pays de l'UEMOA, crédits au gouvernement, à l'économie, banques et correspondants locaux, débiteurs divers, titres et participations, immobilisations et sociétés immobilières, comptes d'ordre et divers, autres) ;

Ghana : capital et réserves / (crédits au gouvernement, au secteur privé, au secteur public, autres) ;

Ouganda : compte de capital / (crédits au gouvernement, au secteur privé, à des entités officielles) ;

Tanzanie : capital et réserves / (crédits au gouvernement, au secteur privé, autres, immobilisations).

## Accumulation des actifs non performants

Selon la Banque mondiale (1989), dans les pays en développement, les actifs non performants représentent au moins 20 pour cent des créances totales. En Afrique subsaharienne, les banques ont accumulé des créances douteuses<sup>11</sup> pour les raisons suivantes :

— elles ont privilégié le secteur plutôt que la rentabilité dans le choix des projets ;



- elles étaient refinancées de manière quasi-systématique par la Banque centrale en cas de besoin et n'ont pas cherché à minimiser les risques ;
- les dirigeants des banques étaient liés à leurs propriétaires ; de plus, ils subissaient des pressions politiques ;
- la Banque centrale était incapable de jouer son rôle de superviseur.

**Tableau 3. Créances non performantes en pourcentage des créances à l'économie, selon les sources officielles**

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Burkina Faso</b>	0.9	0.4	3.4	8.3	15.2	6.9	2.6	3.4	4.2	3.9
<b>Côte d'Ivoire</b>	(1971) 0.8	1.6	3.0	8.8	15.1	6.9	8.5	7.0	9.5	5.6
<b>Mali</b>	-	-	-	12.7	13.7	22.3	10.7	12.3	9.3	10.2

Source : Notes d'information et Statistiques de la BCEAO.

**Tableau 4. Créances non performantes en pourcentage des créances à l'économie, selon les sources privées**

	Environ 1990	1995
<b>Burkina Faso</b>	30 <sup>1</sup>	
<b>Côte d'Ivoire</b>	30 à 50 <sup>2</sup>	30 (BIAO)
<b>Mali</b>	75 <sup>3</sup> (1987 à la BDM)	69 <sup>3</sup> (1994) – 31.5 <sup>3</sup> – 40 <sup>4</sup>
<b>Ghana</b>	41 <sup>5</sup> 55 <sup>6</sup> 70	25 <sup>6</sup> (1993)
<b>Ouganda</b>	70 - 75 (UCB) <sup>7</sup>	42 <sup>8</sup> (ensemble) 50 <sup>9</sup> (ensemble) 27 <sup>10</sup> (sans UCB)
<b>Tanzanie</b>	80 <sup>11</sup> 70 <sup>12</sup> (NBC en 1991) - 80 (NBC) <sup>13</sup> 86 (CRDB) <sup>13</sup> 90 (TIB) <sup>13</sup> 50 (TDFL) <sup>14</sup> 60 (THB) <sup>14</sup>	

*Burkina Faso* : <sup>1</sup> Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 28 novembre 1997

*Côte d'Ivoire* : <sup>2</sup> Mensuel d'Information de l'Entreprise à vocation internationale du Crédit Lyonnais International n° 182, mai 1998

*Mali* : <sup>3</sup> FMI (1999), <sup>4</sup> Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 3 mars 1995

*Ghana* : <sup>5</sup> Brownbridge et Gockel (1998) ; <sup>6</sup> Boudy *et al.* (1993)

*Ouganda* : <sup>7</sup> Sharer *et al.* (1996), et Brownbridge (1998b)

<sup>8</sup> Part des créances douteuses de l'ensemble du système bancaire, Sharer *et al.* (1996)

<sup>9</sup> Part des créances douteuses de l'ensemble du système bancaire, Banque mondiale (1996)

<sup>10</sup> Part des créances douteuses du système bancaire, en excluant celles de l'UCB, Banque mondiale (1996)

*Tanzanie* : <sup>11</sup> Aryeetey *et al.* (1997)

<sup>12</sup> FMI (1999)

<sup>13</sup> Brownbridge (1998c)

<sup>14</sup> Nissanke et Aryeetey (1998).

Le tableau 4 montre l'état de dégradation dans lequel se trouvait le système bancaire des 6 pays étudiés au début des années 90, particulièrement en Ouganda et en Tanzanie. En Ouganda, outre le manque de sélectivité des projets, l'accumulation des créances non performantes s'explique par les pressions politiques subies par les dirigeants des banques. Par exemple, la *Co-operative Bank* (deuxième banque du pays)

était possédée par des sociétés coopératives qui étaient elles-mêmes les principaux emprunteurs. De plus, dans un contexte de guerre civile, les crédits étaient parfois considérés comme une réparation des dommages subis ou comme des soutiens politiques, certains politiciens ayant même avancé que les créances aux banques publiques ne devaient pas être remboursées<sup>12</sup>. En Tanzanie, la situation s'est considérablement dégradée au cours des années 80 : les banques ont accumulé des créances douteuses puisqu'elles étaient systématiquement refinancées par la Banque centrale. Ainsi, les créances non performantes représentaient 80 pour cent du portefeuille de la NBC (celle-ci détenait 85 pour cent des dépôts au début des années 90). A la banque de développement *Tanzania Investment Bank*, ce pourcentage est passé de 17 à 90 pour cent entre 1980 et 1990.

Il faut souligner la différence d'évaluation en fonction des sources officielles ou privées. Par exemple, en ce qui concerne la Côte d'Ivoire, selon le *Mensuel d'information de l'entreprise à vocation internationale* du Crédit Lyonnais, au début des années 90, les créances douteuses représentaient entre 30 et 50 pour cent des portefeuilles, alors que selon la BCEAO, ce pourcentage était de 15 pour cent. De même, en 1997, l'hebdomadaire *Marchés tropicaux et méditerranéens* fait état de 30 pour cent de créances douteuses au sein du portefeuille des banques burkinabé (hors crédits au gouvernement) au lieu des 15 pour cent répertoriées par la BCEAO. Au Mali, les statistiques officielles répertorient 10 pour cent de créances douteuses à la fin de l'année 1999 alors que, selon le FMI (2000a), cette proportion serait de 25 pour cent.

L'importance des créances non performantes a été mise en évidence seulement lors des diagnostics établis juste avant la mise en œuvre des réformes financières. Auparavant, les banques ajustaient leurs déclarations en fonction des provisions qu'elles pouvaient constituer.

### **Un financement très orienté vers le gouvernement, surtout pour les pays situés hors de la Zone franc**

Au sein des pays de l'UEMOA, le financement bancaire de l'État est limité<sup>13</sup>. En effet, les statuts de la Zone franc stipulent que les crédits accordés par la Banque centrale à l'État ne doivent pas dépasser 20 pour cent des recettes fiscales de l'année précédente. Cependant, en Zone franc, les États ont adopté un mode de financement indirect en accumulant les arriérés de paiement envers les agents économiques. De ce fait, les entreprises privées à qui l'État et le secteur public avaient passé des commandes n'ont pu honorer leurs engagements envers les banques. Ainsi, en Zone franc, en accumulant les arriérés de paiement, l'État a masqué le déficit public en le transférant au système bancaire.

C'est dans les pays situés hors de la Zone franc que la proportion de crédits dirigés vers le gouvernement était la plus importante. Par exemple, au Ghana, en 1983, avant l'application du plan d'ajustement structurel, l'État recevait 83.5 pour cent des créances accordées par les banques et la Banque centrale. Dans ce pays, il faut souligner que les banques étrangères ont pu, dans une certaine mesure, éviter les pressions politiques et ont moins contribué que les autres au financement de l'État et du secteur public.

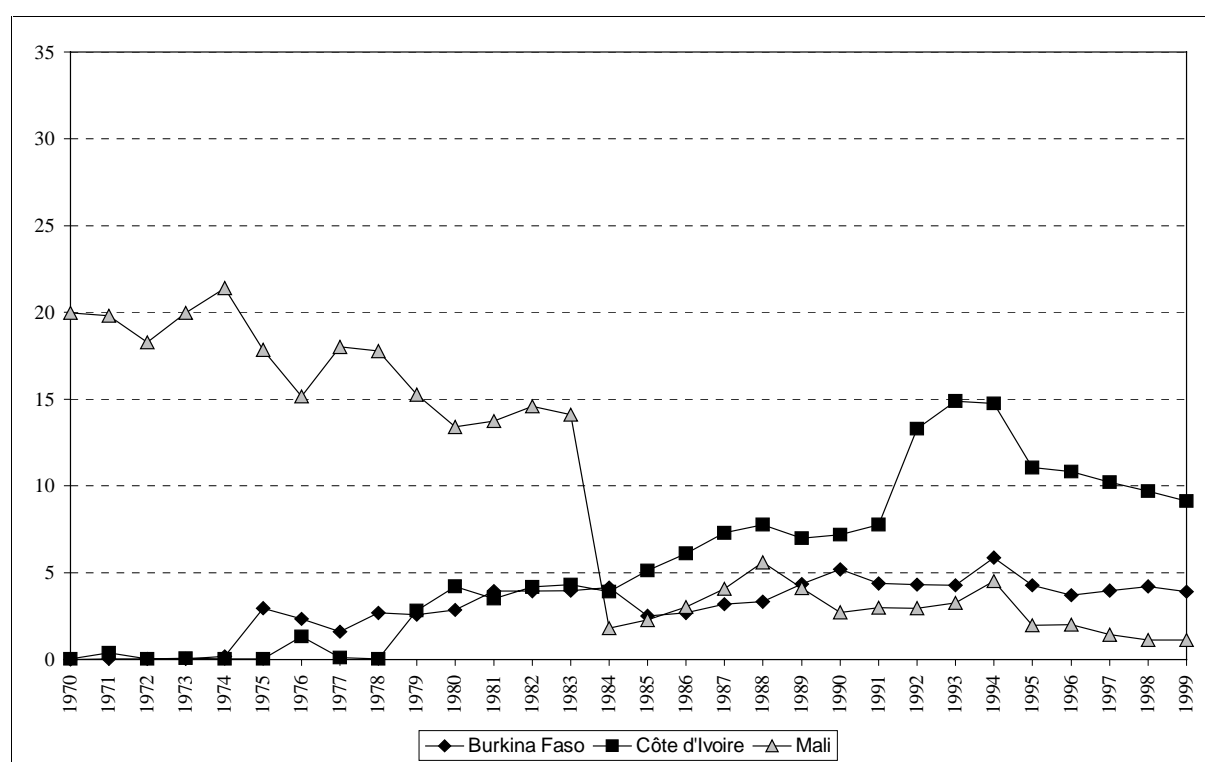
L'influence du gouvernement sur le système bancaire était la plus forte en Tanzanie où les dépôts servaient à couvrir les pertes du gouvernement et du secteur public.

**Tableau 5. Crédits du système bancaire agrégé destinés au gouvernement en pourcentage des crédits totaux**

	1970	1975	1980	1985	1990
<b>Burkina Faso</b>	0.2	22.1	14.7	14.6	21.4
<b>Côte d'Ivoire</b>	0.1	0.2	9.4	13.0	16.0
<b>Ghana</b>	52.1	63.8	70.4	49.7	15.0
<b>Mali</b>	61.5	37.0	36.8	13.2	17.9
<b>Ouganda</b>	39.8	66.6	71.0	-	-
<b>Tanzanie</b>	30.2	46.8	61.1	64.0	27.0

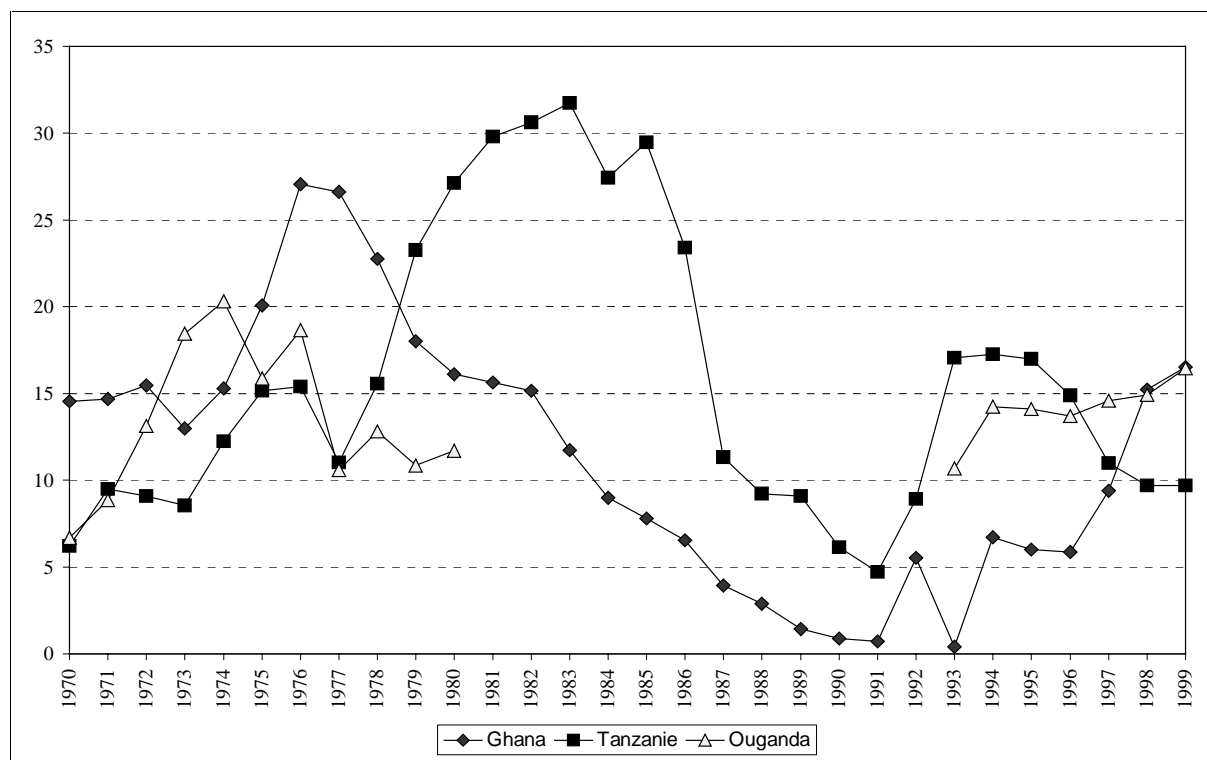
Sources : Rapports annuels des Banques centrales ; Statistiques financières internationales et *World Development Indicators*.

**Figure 3. Crédits du système bancaire agrégé destinés au gouvernement en pourcentage du PIB, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali**



Sources : Rapport annuel de la BCEAO et *World Development Indicators*.

Figure 4. Crédits du système bancaire agrégé destinés au gouvernement en pourcentage du PIB, Ghana, Tanzanie, Ouganda (1970-99)



Sources : Rapports annuels des Banques centrales ; *World Development Indicators* ; Statistiques financières internationales.

## Le manque de transparence

L'importance du poste « Autres actifs » dans les bilans bancaires montre le manque de transparence au sein des documents comptables produits par les banques. Au milieu des années 70, le poste « Autres actifs » représentait environ 12 pour cent du total des bilans au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. L'application d'un nouveau plan comptable bancaire à partir de 1996 a entraîné une modification du mode de calcul des « Autres actifs ». Désormais ce poste reflète mieux la situation des banques : alors qu'il était nul entre 1980 et 1985, il se situe entre 1.5 et 6 pour cent en 1999 pour les trois pays de la Zone franc.

Pour les pays situés hors de la Zone franc, le manque de transparence est très net, le poste « Autres actifs » représente environ 45 pour cent du total du bilan en Tanzanie en 1999. En effet, les « Autres postes » et les « Crédits aux autres institutions financières » sont agrégés au sein du poste « Autres actifs ».

Tableau 6. Part du poste « Autres Actifs » dans le total du bilan en pourcentage

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Burkina Faso</b>	13.7	12.6	0	0	0	0	7.7	2.4	7.2	6.0
<b>Côte d'Ivoire</b>	6.3 (1972)	12.3	0	0	0	0	4.5	3.7	1.5	2.3
<b>Ghana *</b>	12.3 (1971)	15.8	16.2	32.7	42.0	46.3	35.7	17.7	11.4 (juin)	-
<b>Mali</b>	-	-	-	0.1	0	0	1.5	1.6	1.3	1.5
<b>Ouganda *</b>	10.0	-	40.4	-	-	21.4	15.8	14.5	14.5	-
<b>Tanzanie **</b>	9.3	9.4	14.8	17.7	43.1	44.2	19.1	32.8	38.6	44.1

Sources : Rapports annuels des Banques centrales.

\* Le rapport de la Banque centrale du Ghana et de l'Ouganda ne fournit pas de précisions, mais la présentation laisse supposer que ces chiffres comprennent les autres actifs et les créances envers les autres banques.

\*\* Selon le Rapport de la Banque centrale de Tanzanie, ces chiffres comprennent les autres actifs domestiques, les créances aux autres banques et, à partir de 1995, les créances aux institutions financières non bancaires.

### Des services financiers de mauvaise qualité

Non seulement les banques ont accumulé les actifs non performants, mais elles ont fourni des services financiers de mauvaise qualité. Par exemple, en Tanzanie, le système de paiement s'était tellement détérioré au cours des années 80 qu'il était devenu très difficile d'utiliser des chèques. En Ouganda, l'inefficacité du système de paiement a contraint les agents économiques à effectuer la plupart de leurs transactions avec de la monnaie fiduciaire.

En conclusion, dans les six pays étudiés comme dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne, au moment de la mise en place des réformes, la profondeur financière est relativement faible, les banques ont accumulé beaucoup de créances douteuses, les systèmes bancaires des six pays étudiés sont inefficaces et nombre de banques sont même au bord de la faillite.

## IV. LES RÉFORMES DU SECTEUR FINANCIER

Les réformes financières se sont déroulées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. En Afrique subsaharienne, elles ont conjugué une redéfinition de la politique monétaire, la mise en place d'un cadre prudentiel et une restructuration du système bancaire. L'annexe 1 indique, pour chacun des six pays étudiés, le calendrier suivi pour la mise en place de ces réformes.

### IV.1 Libéralisation financière

Dans le cadre de la nouvelle politique monétaire, les taux d'intérêt ont été libéralisés, des réserves obligatoires ont été instituées, et un marché monétaire mis en place. L'objectif de ces réformes est de gérer de manière indirecte les taux d'intérêt et la liquidité bancaire.

#### ***Libéralisation des taux d'intérêt et suppression de l'allocation sectorielle des crédits***

Les taux d'intérêt de la plupart des pays africains ont été libéralisés et ne sont plus déterminés administrativement. La BCEAO, dirigeant la politique monétaire des pays de l'UEMOA, a procédé à cette réforme en deux étapes : 1989 et 1993. En 1989, elle a unifié les taux débiteurs, en partie libéralisé les taux créditeurs et supprimé le taux d'escompte préférentiel. En octobre 1993, la BCEAO a libéralisé les taux débiteurs. Depuis cette date, seul persiste un taux maximum, égal à deux fois le taux d'escompte. Désormais, les plafonds de refinancement concernent l'ensemble des crédits et non plus seulement les crédits ordinaires. Par ailleurs, l'obligation d'allouer un pourcentage minimum de crédits envers certains secteurs a été supprimée. Selon l'indice composite<sup>14</sup> mesurant le degré de libéralisation financière calculé par le FMI (1999), le Burkina Faso est en 1997 l'un des cinq pays d'Afrique subsaharienne où le secteur financier est le plus libéralisé. Selon cet indice, le secteur financier est relativement bien libéralisé en Côte d'Ivoire et au Mali.

Au Ghana, les taux d'intérêt (taux débiteurs et taux sur les dépôts à terme) ont été libéralisés au début des réformes financières en 1987. La libéralisation des taux sur les dépôts d'épargne et la suppression des coefficients sectoriels de crédit ont eu lieu l'année suivante en 1988. Cependant, cette libéralisation a eu peu de répercussions sur le niveau des taux créditeurs. D'une part, ils avaient déjà été augmentés en 1984, et, d'autre part, en raison du niveau élevé de l'inflation, les taux d'intérêt créditeurs minimum sur les comptes d'épargne sont devenus positifs en termes réels seulement au cours de l'année 1992. Quant à la suppression des plafonds de crédit par banque, initialement

prévue pour 1990, elle n'a été effective qu'en 1992 en raison de la surliquidité du système bancaire (voir *infra*). Bien que les réformes financières aient commencé dès 1987, le secteur financier du Ghana était faiblement libéralisé en 1997 selon l'indice composite calculé par le FMI.

En Ouganda, la libéralisation des taux a commencé en 1992 et s'est achevée en 1994. Dans ce pays, les réformes ont également consisté à lever certaines des restrictions auparavant imposées aux banques, telle l'autorisation d'effectuer des opérations de change. Contrairement à beaucoup de pays africains (mis à part ceux de la Zone franc), la libéralisation s'est déroulée dans un contexte de faible inflation, ce qui a permis aux banques d'afficher des taux créditeurs réels moins faibles qu'ailleurs.

En Tanzanie, les taux d'intérêt ont été partiellement libéralisés en 1991 et un taux débiteur maximum est resté en vigueur jusqu'en 1993. En Tanzanie et en Ouganda, le secteur financier serait relativement libéralisé en 1997 selon le FMI.

Tableau 7. Taux d'intérêt créditeur minimum (compte d'épargne)  
en pourcentage

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Burkina Faso</b>	7.0	7.0	8.5	8.0	4.5	4.5	3.5	3.5	3.5	3.5
<i>en termes réels</i>	7.8	4.5	10.5	7.4	-20.7	-2.9	-2.7	1.2	-1.6	1.2
<b>Côte d'Ivoire</b>	7.0	7.0	8.5	8.0	4.5	4.5	3.5	3.5	3.5	3.5
<i>en termes réels</i>	7.8	5.3	4.3	5.8	-21.6	-9.8	1.0	-0.5	-1.2	1.9
<b>Mali</b>	7.0	7.0	8.5	8.0	4.5	4.5	3.5	3.5	3.5	3.5
<i>en termes réels</i>	6.4	5.2	14.7	8.3	-18.7	-8.9	-3.3	3.9	-0.5	4.7
<b>Ghana</b>	14.0	10.6	11.0	15.0	13.7	21.5	25	27.7	16.5	15.7
<i>en termes réels</i>	-23.3	-7.5	1.0	-10.0	-11.1	-38.0	-21.6	-0.2	1.9	3.3
<b>Ouganda</b>	30.0	32.0	21.0	8.3	2.7	2.9	3.4	4.3	4.1	3.34
<i>en termes réels</i>	-3.1	3.9	-31.4	2.2	-7.0	-5.6	-3.8	-2.7	4.1	-5.1
<b>Tanzanie</b>	26.0	26.0	26.0	24.0	24.0	15.0	11.1	7.3	2.0	1.0
<i>en termes réels</i>	-9.9	-2.7	4.2	-1.3	-9.1	-14.8	-8.6	-8.8	-10.8	-6.1

Sources : Rapports annuels des Banques centrales ; *World Development Indicators* ; Statistiques financières internationales.

### **Mise en place de réserves obligatoires**

La BCEAO a mis en application un système de réserves obligatoires à partir d'octobre 1993. La constitution de réserves obligatoires était prévue depuis 1975 mais elle n'avait pas été appliquée. Le niveau est relativement faible : 1.5 pour cent sur les dépôts à vue et les crédits à court terme (hors crédits de campagne). Ces taux sont restés inchangés jusqu'en 1998, année au cours de laquelle ils ont été modifiés à plusieurs reprises. Égaux à 9 pour cent en août 1998 au Burkina Faso, au Mali et en Côte d'Ivoire, ils ont ensuite été abaissés en novembre 1998 en Côte d'Ivoire (1.5 pour cent) et en décembre 1998 au Burkina Faso (3 pour cent) et au Mali.

Le Ghana s'est également doté d'un tel système, le niveau des réserves à constituer étant beaucoup plus élevé que celui imposé par la BCEAO. Dans ce pays, les réformes se sont en effet déroulées dans un contexte de lutte contre l'inflation et de stérilisation des liquidités excédentaires, notamment après le dérapage budgétaire de 1992 lié à la préparation des élections. Depuis 1996, afin d'absorber la surliquidité des

banques, le taux des réserves obligatoires a été augmenté : les réserves primaires ont été fixées à 10 pour cent des dépôts et les réserves secondaires à 52 pour cent. En 1997, l'assiette de calcul a été élargie (les dépôts en devises sont désormais pris en compte), ce qui a été accompagné d'un abaissement des taux de réserves primaires et secondaires qui sont passés respectivement à 8 et 35 pour cent.

En Tanzanie, alors que le taux de réserves minimum n'avait pas varié depuis plusieurs années, il est passé de 3 pour cent en 1993 à 12 pour cent en 1994, et, depuis, les autorités monétaires l'ont modifié à plusieurs reprises. En décembre 1998, il était égal à 10 pour cent.

### ***Émission de bons du Trésor et marché monétaire***

Alors qu'auparavant, les dispositifs de refinancement des banques et de placement de leurs liquidités reposaient essentiellement sur la Banque centrale<sup>15</sup>, la BCEAO a mis en place une politique d'*open market* depuis octobre 1993. Le marché monétaire de l'UEMOA comporte deux guichets complémentaires : un marché interbancaire et un guichet des appels d'offre hebdomadaires de la BCEAO. Il convient d'ajouter des instruments annexes de réglage de la liquidité : prises en pensions, reprises exceptionnelles de liquidité et prêts consentis au taux d'escompte. La réforme a été complétée en juillet 1996 avec l'adoption d'une réglementation concernant les titres de créances négociables afin de permettre aux entreprises d'émettre des billets de trésorerie, aux banques des certificats de dépôts, aux établissements financiers et aux organismes régionaux des bons des institutions financières régionales.

Dès 1987, la Banque centrale du Ghana a mis en place un système de ventes aux enchères de bons du Trésor. Afin de stériliser les liquidités excédentaires des banques et d'éviter de financer le déficit budgétaire par ce biais, les banques n'ont plus été admises à soumissionner sur ce marché à partir de 1988 et une adjudication parallèle leur a été réservée (*Bank of Ghana Bills*). Depuis 1996, les émissions de bons du Trésor sont réservées aux gros opérateurs. Bien que les autorités monétaires ghanéennes aient créé deux établissements d'escompte (en 1987 et 1991) afin qu'ils jouent un rôle de pivot sur le marché monétaire, les opérations sur ce marché étaient encore modestes en 1997.

En Ouganda, un marché aux enchères des bons du Trésor a été créé en 1992 mais son activité est marginale. De même, en raison du manque de confiance entre les banques, le marché monétaire interbancaire était encore embryonnaire en 1997.

En Tanzanie, un marché aux enchères des bons du Trésor a été introduit en août 1993. Dans un premier temps, le rendement nominal de ces Bons était très élevé (59 pour cent en 1994), car le gouvernement utilisait ce moyen pour financer son déficit. Les bon du Trésor représentaient alors 20 pour cent du PIB. Depuis, le gouvernement a réduit son déficit et limité ses emprunts. Le rendement des bons du Trésor a alors chuté (1 pour cent en nominal en 1997). Un marché interbancaire a été instauré en juillet 1997 et les volumes de transaction sont devenus très importants en partie en raison de l'augmentation du niveau minimum de réserves obligatoires en mai 1998.



## IV.2 Adoption de nouvelles lois bancaires

Parallèlement aux réformes monétaires, de nouvelles lois bancaires ont été adoptées en 1990 dans les pays de l'UEMOA, en 1989 au Ghana, en 1991 en Tanzanie et en 1993 en Ouganda. Une régulation prudentielle a été mise en place et le dispositif de surveillance des banques a été renforcé.

### ***Dispositif de régulation prudentielle***

L'objectif de la régulation prudentielle est de limiter les risques pris par les banques pour qu'elles restent liquides et solvables. Une telle loi est indispensable en raison du risque systémique (extension de la faillite d'une banque aux autres banques et à tous les acteurs économiques imbriqués dans des relations de créanciers et débiteurs). En effet, le coût social de la faillite d'un système bancaire est supérieur à la somme des coûts individuels de la faillite de chaque banque. On considère qu'une banque est liquide si elle peut restituer à la première demande les dépôts à vue et à très court terme de sa clientèle. Une banque est solvable si elle peut faire face en toutes circonstances à ses engagements avec ses ressources propres. Afin de limiter les risques, les différentes lois bancaires ont par exemple limité le montant des engagements envers un seul client ou envers les dirigeants et les employés des établissements bancaires. Par ailleurs, un montant minimum de capital social a été imposé.

Dans les pays de l'UEMOA, un dispositif prudentiel a été appliqué à partir d'octobre 1991. Au sein de cette zone monétaire, le ratio de couverture des risques, mesuré par le rapport « fonds propres/risques »<sup>16</sup>, doit être au minimum égal à 4 pour cent jusqu'à la fin de l'année 2001. A cette date, il devra être équivalent aux règles internationales, c'est-à-dire au ratio Cooke défini par le Comité de Bâle et fixé à 8 pour cent. Par ailleurs, dans cette région, la loi bancaire de 1990 fixe le capital social minimum des banques à un milliard de FCFA.

Au Ghana, la loi bancaire de 1989 fixe un ratio minimum de capital à 6 pour cent. Dans ce pays où la réglementation prudentielle est particulièrement stricte, les banques sont tenues de placer une partie de leurs bénéfices dans un fonds de réserves. Contrairement au *Banking Act* de 1970, la nouvelle loi bancaire définit de manière claire le système de classification des créances douteuses. Par ailleurs, suivant le statut de l'établissement, le capital minimum requis varie entre 200 000 et un millions de cédis. En 1997, le respect du ratio de capital ne pose aucune difficulté aux banques ghanéennes puisqu'il est même supérieur à la norme fixée par le Comité de Bâle.

En Ouganda, dans le cadre de la nouvelle loi bancaire de 1993, deux ratios de capital ont été fixés (4 et 8 pour cent). Le montant minimum de capital requis en 1993 est de 500 millions de shillings (environ 500 000 dollars) pour les banques locales et d'un milliard de shillings pour les banques étrangères. Afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique, en particulier de l'inflation, la Banque centrale se réserve la possibilité d'augmenter ce seuil.

La nouvelle loi bancaire de la Tanzanie (*Banking and Financial Institution Act*) instaurée en 1991 impose un montant minimum de capital pour les banques commerciales et les institutions financières non bancaires, et un ratio minimum de capital en fonction des risques. Elle spécifie comment classer les créances douteuses et comment comptabiliser les provisions pour créances douteuses. En accord avec les ratios définis par le Comité de Bâle, les banques doivent respecter des ratios minimums de capital de 6 et 8 pour cent. Par ailleurs, suite à l'adoption de la nouvelle loi bancaire de 1991, un organisme d'assurance des dépôts a été créé. Les règles prudentielles — et notamment les ratios relatifs aux capitaux, à la concentration des crédits et à la gestion des risques — ont été renforcés au début de l'année 2001.

### ***Renforcement de la capacité de surveillance des Banques centrales***

Les nouvelles lois bancaires ont également renforcé la capacité de supervision des Banques centrales. Au sein de l'UEMOA, ce rôle a été confié à la Commission bancaire créée en 1990. Elle accorde ou retire l'agrément aux banques, réalise des contrôles sur pièce ou sur place et prend des sanctions disciplinaires. Afin d'inciter les banques à sélectionner des emprunteurs de bonne qualité, un système d'accord de classement (mis en place en 1991) a été appliqué à partir de 1993. Par ce mécanisme, la Banque centrale sélectionne les créances qu'elle acceptera de refinancer en fonction de la qualité de leur signature, et elle indique l'encours de crédit susceptible d'être mobilisé.

Au Ghana, depuis 1989, le service de la Banque centrale chargé du contrôle de l'activité bancaire a été renforcé (*Head of Banking Supervision*).

En Ouganda, la restructuration de la Banque centrale est l'un des points fondamentaux des réformes. Le *Financial Institutions Act*, adopté en 1993, la rend moins dépendante du ministère des Finances. Le département de supervision de la *Bank of Uganda* est désormais divisé en deux : un service a en charge le suivi des banques et un autre le suivi des institutions financières non bancaires. Dans le cadre des réformes, la BOU a été recapitalisée et ses coûts de fonctionnement ont été réduits (licenciements). Par ailleurs, dans ce pays, des formations ont été prévues pour le personnel de l'établissement<sup>17</sup>, et un organisme d'assurance des dépôts a été mis en place en 1994. Cependant, il faut souligner que la BOU n'est pas complètement indépendante du pouvoir politique puisqu'elle doit toujours consulter le ministère des Finances avant de retirer l'agrément à une banque.

En Tanzanie, le Département de Supervision de la Banque centrale mis en place en 1978 est devenu une direction à part entière en 1992 et son effectif a été augmenté. Dans le cadre du *Bank of Tanzania Act* de 1995, venant remplacer celui de 1965, la réforme de ce département a continué (formation du personnel et acquisition d'outils informatiques). Cela a renforcé sa capacité de surveillance et lui permet d'effectuer au moins un contrôle annuel sur chaque site. Le Département de Supervision de la Banque centrale est autorisé à prendre des sanctions contre les établissements qui ne respectent pas les règles définies dans le BFIA.

### **IV.3 Restructuration des banques**

Face à l'état de dégradation des systèmes bancaires, des restructurations ont eu lieu. Elles ont consisté en la transformation des arriérés de paiement de l'État en titres, en une recapitalisation des banques, en un apurement des créances douteuses et en une réduction des coûts de fonctionnement. Selon les pays, les banques ont été liquidées, fusionnées ou restructurées.

#### ***Apurement des arriérés de l'État***

La transformation des arriérés de paiement de l'État en titres a favorisé le financement du déficit budgétaire sans création monétaire, et elle a également permis de résorber la surliquidité bancaire.

#### ***Recouvrement des créances douteuses***

Afin de procéder à un apurement des créances, les gouvernements ont mis en place des sociétés de recouvrement des créances (bénéficiant de privilèges de préemption équivalents à ceux du Trésor) auxquels les banques de chaque pays ont transmis tout ou partie de leurs créances irrécouvrables. Au Ghana et en Tanzanie, ces organismes ont même été assortis d'un tribunal spécialisé. En Côte d'Ivoire, il a été décidé que les créances douteuses resteraient domiciliées dans le portefeuille des banques et que seules les créances des banques ayant été fermées seraient transmises à la Société Nationale de Recouvrement des Créances.

De manière générale, la plupart des créances transmises à ces sociétés de recouvrement concernaient des débiteurs dans un état de quasi-insolvabilité, et ces organismes n'ont pas rempli correctement leur mission. Par exemple, le Bureau de Recouvrement des Créances du Burkina Faso avait estimé être en mesure de récupérer seulement 7 milliards de FCFA sur 49 milliards, soit 15 pour cent des créances transmises. En outre, la gestion des organismes de recouvrement des créances a manqué de rigueur (notamment au Burkina Faso). En Côte d'Ivoire, les 17 jugements (sur les 24 prévus) qui avaient eu lieu en mars 2000 pour les deux banques à capitaux majoritairement publics ont permis de récupérer seulement 3 milliards de FCFA sur les 64 espérés. En revanche, en Ouganda, le NPART fonctionne correctement : alors que son mandat devait initialement se terminer en septembre 1999, il était prévu qu'il soit prolongé au-delà de cette date.

Tableau 8. **Transfert des créances douteuses, Burkina Faso, Ghana, Ouganda, Tanzanie**

	Burkina Faso	Ghana	Ouganda	Tanzanie
Montant des créances transmises	1994 : 49 milliards de FCFA (99 millions de dollars).	1991 : 50.5 milliards de cédis (137 millions de dollars), soit 75% des créances douteuses détenues par les banques. 1994 : 5.1 milliards (5.3 millions de dollars) de cédis en provenance de la <i>Ghana Co-operative Bank</i> .	1995 : environ 80 milliards de shillings (82 millions de dollars).	1991 : 27 milliards de shillings (123 millions de dollars). 1996 : 58.3 milliards de shillings (100 millions de dollars)
Pourcentage de créances recouvrées	15%	1994 : 50.5 milliards de cédis ont été recouverts, soit 28% des créances transmises à la Société de recouvrement des créances.	1999 : 20 milliards de shillings, soit 25% des créances transmises au NPART.	1998 : 10,5 milliards de shillings, soit 39% des créances transmises en 1991.

Sources : Brownbridge et Fritz (1998) ; Brownbridge (1998b) ; FMI (1999a).

### **Restructurations bancaires**

Dans le cadre des restructurations, les banques solvables en difficulté ont été recapitalisées et les banques insolubles ont été fermées.

Au Burkina Faso, le plan de restructuration a concerné quatre banques, dont la Banque nationale de développement du Burkina qui avait déjà fait l'objet de plusieurs plans de redressement (en 1986 et 1988). Par ailleurs, dans ce pays, la participation de l'État est limitée à 25 pour cent du capital des banques depuis les réformes.

En Côte d'Ivoire, les banques de développement ont été liquidées entre 1987 et 1991. Le Programme d'ajustement structurel financier lancé avec l'appui de la Banque mondiale en 1991 a consisté à recapitaliser les quatre principales banques (SGBCI, BICICI, SIB, BIAOCI), et à apurer les arriérés de paiement de l'État. De plus, la part de l'État dans le capital des banques a été limitée à 20 pour cent<sup>18</sup>. Par ailleurs, en 1998, il était question de créer une institution privée spécialisée dans le financement du secteur agricole afin de remplacer la Banque nationale de développement agricole (BNDA).

Au Mali, le système bancaire et financier a été remanié à partir de 1989. Au cours de cette même année, la Banque de Développement du Mali, ancien établissement public, a été restructurée et transformée en société anonyme (BDM-SA). En 1991, la gestion des fonds du système postal a été confiée à la Société des Chèques Postaux et de la Caisse d'Épargne, devenue en 1996 la Banque de l'Habitat du Mali. En 1995, la BIM-SA, détenue à plus de 60 pour cent par l'État, a repris les actifs de la Meridien-BIAO. Auparavant entièrement détenu par l'État, le capital de la Banque Malienne de Crédits et de Dépôts a été ouvert à hauteur de 49.98 pour cent en septembre 1999.

Au Ghana, contrairement à la plupart des autres pays d'Afrique de l'Ouest, la stratégie a consisté à maintenir en activité la plupart des banques, afin de ne pas altérer la confiance des déposants dans le système bancaire. Ces restructurations ont débouché sur la privatisation de la *National Investment Bank* en 2000.

En Ouganda, les restructurations concernent essentiellement l'*Uganda Commercial Bank*, principale banque du pays. Même si, au regard de ses performances, celle-ci aurait dû être liquidée, il a été décidé de la restructurer en raison de l'importance de ses parts de marché. Les créances douteuses de cette banque ont été transférées à un organisme de recouvrement des créances, en échange de titres du gouvernement. Ce dernier a par ailleurs réinjecté environ 10 millions de dollars pour recapitaliser cette institution. Afin de réduire les coûts de fonctionnement de l'UCB, certaines agences ont été fermées. De plus, son équipe dirigeante a été changée. La privatisation de cette banque est en préparation depuis 1994 et le déroulement de cette opération s'avère difficile et plus long que prévu. La banque *Westmont Land* (Malaisie) a en effet proposé une offre qui a été acceptée en octobre 1997. Mais, suite à des transactions douteuses entre la *Greenland Bank* et la *Westmont Bank*, le gouvernement a suspendu le contrat avec la *Westmont Bank* en avril 1999 et a nommé une autre équipe dirigeante en attendant une « nouvelle » privatisation. Les restructurations ont également consisté à privatiser la deuxième banque du pays en 1996, la *Co-operative Bank*.

En Tanzanie, devant la détérioration du système bancaire au cours des années 80, la *Presidential Banking Commission* (Nyirabu Commission) a été mise en place en 1988 afin de faire des recommandations pour redynamiser le secteur financier. En 1991, suivant les premiers diagnostics établis par cette commission, le gouvernement a initié un programme de réformes financières. L'objectif était d'avoir terminé en 1993 la restructuration de la *National Bank of Commerce* (NBC), mais la réforme de cette institution a été plus longue que prévue. En 1992, les créances non performantes de cette institution ont été transférées au LART et remplacées par des bons du Trésor. Afin de réduire les coûts de fonctionnement, 2 800 personnes ont été licenciées en 1993 (sur 9 000) et 23 agences (sur 205) fermées. Cependant, ces mesures n'ont pas été suffisantes car cette banque a réalisé d'importantes pertes au cours des exercices budgétaires 1993/94 et 1994/95, notamment en raison de l'importance des créances douteuses accumulées sur le secteur para-étatique ; de ce fait, la NBC était dans l'incapacité de respecter les ratios prudentes. Un plan de restructuration plus important a donc été engagé à partir de 1995 : changement de l'équipe de direction, réduction des dépenses de 40 pour cent et augmentation des taxes et commissions de 50 pour cent afin d'améliorer la rentabilité de l'établissement. Selon le diagnostic établi au cours du second semestre 1996, malgré l'amélioration de sa rentabilité, la qualité des créances de la NBC restait médiocre, cette banque était toujours sous-capitalisée et son insolvabilité faisait courir un risque systémique au système bancaire. Devant cette situation, les opérations de prêts de la NBC ont été suspendues en 1996/97 et le gouvernement a décidé de la privatiser en juillet 1997 en la divisant en deux établissements : la nouvelle NBC et la *National Microfinance Bank*, cette dernière étant spécialisée sur les petits opérateurs, en particulier ceux du secteur rural. Environ 2000 employés de la NBC ont été licenciés, une nouvelle équipe dirigeante a été constituée pour chacune de ces deux banques, et celles-ci ont pu commencer leurs activités à partir d'octobre 1997. La NMB est devenue une institution d'épargne ; elle n'offre pas la possibilité de détenir de compte courant et n'accorde pas de crédits. Les appels d'offre pour la privatisation de ces établissements ont été lancés en mai 1998 pour la NMB et en juillet 1998 pour la NBC. Le contrat de vente de la NBC a finalement été signé en mars 2000 (l'acheteur étant

*Amalgamated Bank of South Africa*) et la privatisation de la NMB devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2002.

Dans le cadre de la restructuration de la *Co-operative and Rural Development Bank* (CRDB), toutes les opérations de prêts (sauf celles avec collatéraux) de cette banque ont été suspendues à partir de 1993. Celle-ci a finalement été privatisée en 1996. En ce qui concerne la *Tanzania Housing Bank*, les efforts entrepris pour restructurer cette institution financière ont été abandonnés en 1995 et elle a été mise en liquidation. En outre, l'achèvement de la restructuration du secteur bancaire et financier en Tanzanie nécessite la privatisation de la *People's Bank of Zanzibar*<sup>19</sup>, de la *Tanzania Investment Bank* (institution financière non bancaire) qui a cessé toutes ses opérations en attendant l'achèvement de cette procédure.

### ***Bilan des restructurations***

Au Burkina Faso, en 1997, le coût des restructurations était estimé à 48 milliards de FCFA (dont 21 pour la BND-B), soit 4.7 pour cent du PIB. Dans ce pays, le manque de concertation entre les différents participants a donné lieu à de nombreuses contestations de la part des banques, de la Banque centrale et du BRCB. Par ailleurs, il faut souligner le coût lié à la fermeture de la BND-B : après avoir bénéficié d'un soutien de 15 milliards de FCFA dans une première phase de restructuration, elle a finalement été mise en liquidation en novembre 1993. Cependant, grâce aux restructurations, le secteur bancaire a été nettement renforcé : en 1999, les sept banques de ce pays respectent le ratio prudentiel de 4 pour cent et cinq d'entre elles le ratio de 8 pour cent mis en place en juin 1999 (toutes les banques devront le respecter à la fin de l'année 2001).

En Côte d'Ivoire, à la fin de l'année 1999, treize des quatorze banques respectaient les ratios prudentiels imposés. Les restructurations ont été beaucoup plus longues que prévu, la privatisation de la BIAO-CI, initialement prévue en 1991, a eu lieu en janvier 2000 seulement.

La solidité du secteur bancaire du Mali s'est nettement améliorée depuis 1995 et, en 1999, la plupart des banques réalisaient des profits. Cependant, le secteur bancaire est encore fragile : certaines banques ont des difficultés à respecter les ratios prudentiels et les créances non performantes restent importantes. Par ailleurs, la restructuration de la Banque Internationale du Mali a certes débuté (recapitalisation à hauteur de 5.6 milliards de FCFA au début de l'année 1999) mais cette opération n'a pu être finalisée en août 1999 comme prévu.

Au Ghana, la restructuration bancaire s'est déroulée de manière satisfaisante et, dès 1991, les banques respectaient les ratios prudentiels. Par ailleurs, le programme de privatisation s'est déroulé plus lentement que prévu, et à la fin des années 90, beaucoup de banques demeuraient encore sous le contrôle de l'État.

Quant à la réussite de la restructuration des secteurs bancaires ougandais et tanzanien, elle dépendra de l'aboutissement de la procédure de privatisation des principales banques de ces pays, l'UCB et la NMB issue de l'ancienne NBC.

Tableau 9. **Coût total des restructurations, Burkina Faso, Ghana, Ouganda**

	Burkina Faso	Ghana	Ouganda
Montant	82 millions de dollars	220 millions de dollars	Environ 100 millions de dollars
Pourcentage du PIB	4.7% (estimation de 1997)	4.8% (estimation de 1988)	2% (estimation de 1995)

Sources : Saserdoti *et al.* (1998) ; Boudy *et al.* (1993) ; Brownbridge (1998b), et nos propres calculs.

De manière générale, dans les six pays étudiés, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le déroulement des restructurations a été moins rapide que prévu et l'indemnisation des déposants a été lente et imparfaite.

### **Réforme des systèmes et des moyens de paiement**

Parallèlement aux restructurations bancaires, des réformes concernant l'amélioration des systèmes et moyens de paiement ont été entreprises. Ainsi, au sein de l'UEMOA, une mission chargée de cette tâche a démarré ses activités en août 1998.

En Tanzanie, la première chambre de compensation (*Dar Es Salaam Bankers Clearing House*) a été mise en place en 1993, et deux autres établissements de ce type se sont installés en 1996 et 1997. Un projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement a été lancé en 1996 afin que le pays s'aligne sur les pratiques internationales en diminuant les risques et en augmentant la vitesse de compensation.

## V. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME BANCAIRE APRÈS LES RÉFORMES

### Allocation des crédits

#### *Prédominance des crédits à court terme*

Malgré les réformes, les crédits à court terme sont majoritaires : en 1999, ils représentent plus de 75 pour cent des crédits sains à l'économie au Burkina Faso et au Mali. Les crédits à moyen terme représentent entre 18 et 27 pour cent dans chacun des trois pays de l'UEMOA. Les crédits à long terme sont minoritaires : entre 1 et 5 pour cent des créances saines.

Les banques de développement ayant été liquidées en raison de leur insolvabilité, ces pays manquent désormais d'institutions aptes à financer l'économie sur le long terme.

**Tableau 10. Répartition des crédits à l'économie en pourcentage du total des crédits sains à l'économie en 1999, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali**

	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali
<i>Court terme</i>	76.6	67.3	78.1
<i>Moyen terme</i>	22.0	27.5	18.6
<i>Long terme</i>	1.4	5.2	3.3

*Sources* : Notes d'Information et Statistiques de la BCEAO.

#### *Faible diversification des actifs bancaires*

Dans les six pays de l'étude, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, à la fin des années 90, le secteur tertiaire reçoit la majorité des crédits à l'économie. Cette tendance est d'autant plus flagrante en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, en Ouganda et en Tanzanie où plus de 60 pour cent des créances se dirigent vers le secteur du commerce et des services. Il faut souligner l'importance des crédits de campagne en Ouganda (14.1 pour cent des crédits à l'économie) et au Burkina Faso (15.6 pour cent). Après avoir été très élevés en Côte d'Ivoire en 1997 (23.4 pour cent), ils ont fortement baissé et représentent 5.1 pour cent des créances à l'économie en 1999. Dans ce pays, il faut en effet souligner une concentration des financements vers les secteurs du café et du cacao et plus particulièrement sur quelques emprunteurs spécifiques (moins de 10) en 1997 et 1998. La diminution des crédits de campagne en 1999 s'explique certes par un moindre besoin de financement des producteurs (en raison



de la baisse des prix des produits agricoles) mais reflète également une prudence des banques locales. Les opérateurs sont donc de plus en plus incités à se tourner vers l'étranger pour financer leurs opérations. Au Burkina Faso, si en 1996 les crédits de campagne ne représentaient que 3 pour cent des créances à l'économie, ils atteignent 15.6 pour cent en décembre 1999 en raison de leur forte progression pour financer la campagne cotonnière depuis la fin de l'année 1997.

Tableau 11. Répartition sectorielle des crédits à l'économie en 1999 en pourcentage

	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Ghana (1998)	Mali	Ouganda (1998)	Tanzanie
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>8.4</b>	<b>2.1</b>	<b>12.2</b>	<b>27.8</b>	<b>3.1</b>	<b>5.7</b>
<b>Industrie manufacturière et extraction</b>	<b>11.3</b>	<b>30.3</b>	<b>33.8</b>	<b>16.2</b>	<b>27.8</b>	<b>29.3</b>
<i>Industrie manufacturière</i>	11.2	26.2	24.6	14.5	27.6	-
<i>Extraction et eau gaz électricité</i>	0.1	4.1	9.2	1.7	0.2	-
<b>BTP</b>	<b>3.6</b>	<b>1.7</b>	<b>11.2</b>	<b>3.7</b>	<b>5.4</b>	<b>2.1</b>
<b>Commerce et services transports et divers</b>	<b>76.7</b>	<b>66.1</b>	<b>42.7</b>	<b>52.3</b>	<b>68.5</b>	<b>62.4</b>
<i>Commerce</i>	40.1	31.9	25.6	36.4	63.8**	26.6**
<i>dont crédits de campagne</i>	15.6	5.1	-	7.7	14.1	1.4
<i>Services, transports et divers</i>	36.6	34.2	17.1	15.9	4.6***	36.3****

\* Industrie manufacturière et extraction ; \*\* Commerce et autres services ; \*\*\* Transports ; \*\*\*\* Transports et divers

Sources : Rapports annuels des Banques centrales.

### **Importance des crédits destinés au gouvernement**

Malgré les réformes et les restructurations bancaires, les gouvernements continuent de recevoir une part importante des crédits des banques de second rang et de la Banque centrale (voir figures 3 et 4 et tableau 12).

En Côte d'Ivoire, la part des crédits accordés au gouvernement par les banques secondaires et la Banque centrale a augmenté en 1992, passant de 7.8 à 13.3 pour cent du PIB. Les banques secondaires ont en effet accru considérablement les effets publics qu'elles détiennent. Entre 1993 et 1994, les créances de la BCEAO au Trésor national ont fortement progressé en raison de la titrisation des arriérés de paiement<sup>20</sup>. Depuis 1994, le pourcentage de crédits accordés au gouvernement a diminué mais il reste élevé et représente presque 10 pour cent du PIB en 1999.

Au Burkina Faso et au Mali, la proportion de crédits destinés au gouvernement au sein du PIB a crû en 1994 en raison de l'accroissement des effets publics détenus par les banques secondaires. Depuis, ce poste a diminué ; cependant, au Burkina Faso, en 1999, en raison d'une augmentation de la rémunération des fonctionnaires, d'une réduction des arriérés intérieurs et des remboursements de dette extérieurs, les crédits alloués par les banques secondaires au gouvernement dépassent les objectifs du programme établi avec le FMI. Au contraire, au Mali, la part des crédits destinés au gouvernement dans le PIB est en diminution depuis 1994. En 1999, la proportion de crédits destinés au gouvernement au sein du PIB est respectivement de 1.1 et 3.9 pour cent au Mali et au Burkina Faso.

Au Ghana, après avoir nettement diminué depuis le milieu des années 70, en 1991, les crédits au gouvernement ne représentaient que 0.7 pour cent du PIB. Ce pourcentage, dans un contexte de campagne électorale, a augmenté à partir de 1992 en raison d'une reprise des financements accordés par la Banque centrale au gouvernement (sauf en décembre 1993). Le lancement de travaux d'infrastructures urbaines en 1995 explique également le besoin de financement de l'État. En effet, les bons du Trésor détenus par les banques secondaires ont fortement progressé, passant de 275 millions de cédis en 1995 à 75 milliards en 1996. Les banques préfèrent investir dans des bons du Trésor que s'engager dans des projets risqués (les crédits au secteur privé ne représentent que 12 pour cent du PIB en 1999).

En Tanzanie, la proportion de crédits destinés au gouvernement est très importante : en 1990, si les crédits au gouvernement représentaient moins de 6.1 pour cent du PIB, ce chiffre était de 17.1 pour cent en 1993. En 1999, après avoir diminué, la proportion était encore de 9.7 pour cent. Cependant, concernant les banques secondaires, il faut souligner une certaine évolution : la conjonction de la suspension des prêts de la NBC et du développement des banques privées a entraîné une très forte progression des crédits accordés au secteur privé (+ 46 pour cent entre 1997 et 1999).

En Ouganda, le manque de données au début des années 90 limite l'analyse. Selon Brownbridge (1998), la libéralisation se serait déroulée dans un contexte de désendettement du gouvernement auprès des banques secondaires. En revanche, les créances accordées par la Banque centrale au gouvernement ont fortement crû, surtout à partir du milieu des années 90.

**Tableau 12. Crédits du système bancaire agrégé destinés au gouvernement en pourcentage des crédits totaux**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Burkina Faso</b>	21.4	23.7	26.2	27.7	45.3	38.7	29.6	25.3	26.4	25.0
<b>Côte d'Ivoire</b>	16.0	17.1	28.8	32.3	42.6	35.3	36.5	34.7	34.6	36.7
<b>Ghana</b>	15.0	11.8	42.4	5.5	43.6	44.1	42.7	49.2	59.0	52.9
<b>Mali</b>	17.9	19.1	19.4	20.7	35.2	14.9	13.6	9.7	6.6	5.8
<b>Ouganda</b>	-	-	70.1	67.8	72.3	72.3	69.4	73.6	72.7	72.1
<b>Tanzanie</b>	27.0	21.5	40.7	53.0	58.6	67.4	79.9	73.9	68.8	67.1

Sources : Rapports annuels des Banques centrales ; *World Development Indicators* ; Statistiques financières internationales.

### ***Importance des crédits non performants***

Dans les six pays étudiés, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, malgré les restructurations bancaires, les créances non performantes restent importantes (voir tableau 3 et tableau 4). Par exemple, au Mali, même si ces restructurations ont permis de considérablement diminuer les créances douteuses (69 pour cent en 1994, 26 pour cent en 1997), celles-ci représentent encore une proportion importante des créances à l'économie. Elles sont en grande partie dues aux créances détenues par la BDM-SA, provenant elles-mêmes de la BDM qui a été liquidée. En Côte d'Ivoire, elles résultent des pertes liées aux exportations de café au cours des

exercices 1996/97 et 1997/98 et à la fin de l'année 1999, elles étaient très élevées dans les deux banques<sup>21</sup> où l'État détenait une participation importante.

Au Ghana, l'augmentation des créances douteuses (liée à une utilisation frauduleuse de chèques de grande envergure) à la fin de l'année 1996 et au début de 1997 a affecté plusieurs banques. La plus grande du pays, la *Ghana Commercial Bank* avaient suffisamment de provisions pour supporter les pertes liées à ces créances non performantes ; en revanche deux autres banques, plus petites, ont dû être absorbées par des institutions financières plus solides.

En Ouganda, trois banques ont dû fermer en 1999 (la *Greenland Bank*, la *Co-operative Bank* et la *Trust Bank*) en raison de l'importance des créances douteuses. La faillite de la *Greenland Bank* s'explique par un excès de crédits de complaisance, aussi bien au niveau interne (plus de 15 millions de dollars), qu'auprès de diverses personnalités politiques. La fermeture de cette banque met en évidence les difficultés du système bancaire à échapper aux pressions politiques et à respecter les règles prudentielles. De plus, selon la Banque centrale de ce pays, « le manque de compétence de certains opérateurs » explique en grande partie ces dysfonctionnements. La faillite de la *Co-operative Bank* s'expliquerait, quant à elle, par le nombre élevé de prêts de faibles montants non remboursés. La fermeture de la *Trust Bank* est due, selon la Banque centrale au fait qu'elle « était insolvable et pratiquait des opérations en violation du statut des institutions financières ». Ces fermetures s'ajoutent à celle de l'*International Credit Bank* et de la *TransAfrica* en 1998<sup>22</sup>. Elles ne sont pas de nature à redonner confiance aux déposants, déjà très méfiants. Ces derniers devraient en principe être remboursés par le gouvernement, mais l'expérience d'autres pays montre que, quelles que soient les dispositions, les déposants récupèrent rarement l'intégralité de leurs fonds.

### **La liquidité des banques**

Même si la surliquidité du système bancaire a diminué à partir de 1994, au Burkina Faso, les banques sont restées surliquides jusqu'en octobre 1997. La surliquidité s'est nettement atténuée à la fin de l'année 1997 avec l'augmentation des crédits de campagne pour financer la production de coton. Dans ce pays, après avoir fortement progressé en 1996 et 1997, les crédits au secteur privé ont crû de manière plus modérée en 1998 et 1999 (à la fin de cette dernière année, la campagne cotonnière n'avait pas encore débuté).

Au Mali, le système bancaire dans son ensemble est resté liquide malgré quelques tensions de trésorerie en 1997 et 1998 liées à la progression des crédits destinés au financement de la campagne cotonnière, au BTP et au secteur minier.

Au sein des pays de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire se distingue nettement : les créances à l'économie et au gouvernement sont supérieures aux dépôts en provenance des particuliers, des entreprises et du gouvernement. Il faut cependant souligner une amélioration de la liquidité depuis la dévaluation de 1994 : le ratio « Dépôts des particuliers, des entreprises et du gouvernement/Crédits à l'économie et à l'État » a progressé et s'est stabilisé autour de 80 pour cent. Au cours de l'année 1999, les crédits

à l'économie ont fortement diminué principalement en raison de la baisse des crédits de campagne.

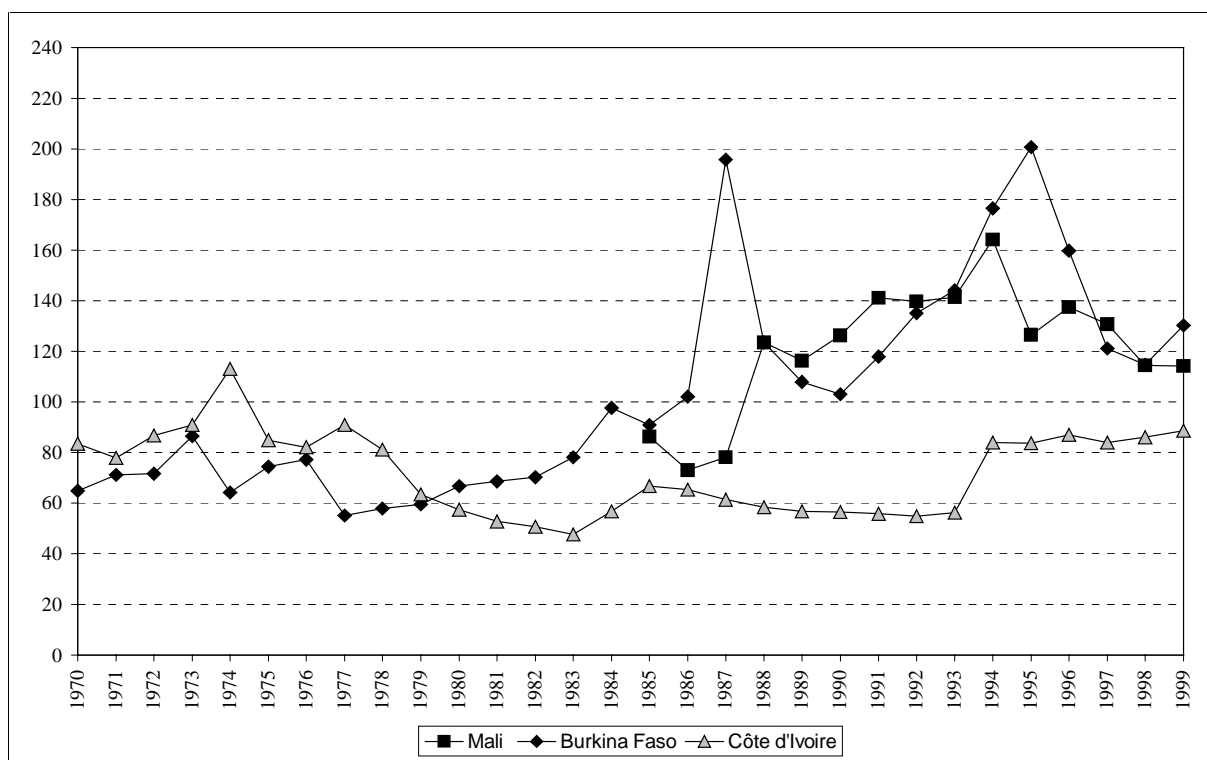
En 1998, la liquidité des banques en UEMOA a chuté. Cette évolution est liée à la conjonction de l'augmentation des crédits (notamment des crédits de campagne) et à la fuite des dépôts devant la crainte de la dévaluation du FCFA<sup>23</sup> lors de la mise en place de l'Euro début 1999 et du rattachement du FCFA à l'Euro à la place du franc français.

Au Ghana, le ratio « Dépôts des particuliers, des entreprises et du gouvernement/Crédits à l'économie et à l'État » est resté supérieur à 100 pour cent (sauf en 1984) jusqu'en 1997, ce qui montre la surliquidité du système bancaire. Après avoir progressé durant la décennie 70, la liquidité bancaire a ensuite diminué jusqu'au milieu des années 80 et elle a de nouveau augmenté jusqu'en 1990 (le ratio ci-dessus est égal à 225 pour cent). Après s'être stabilisée jusqu'en 1995, la liquidité s'est nettement réduite (le ratio est égal à 51.8 pour cent en 1999) en raison d'une forte progression des crédits, et surtout des crédits accordés au gouvernement.

En ce qui concerne l'Ouganda, la liquidité bancaire est relativement stable par rapport aux autres pays. Elle varie autour d'une tendance haussière de 1970 à 1984 (le ratio « Dépôts des particuliers, des entreprises et du gouvernement/Crédits à l'économie et à l'État » est alors égal à 171 pour cent) et autour d'une tendance baissière par la suite : en 1999, le ratio ci-dessus est égal à 124 pour cent.

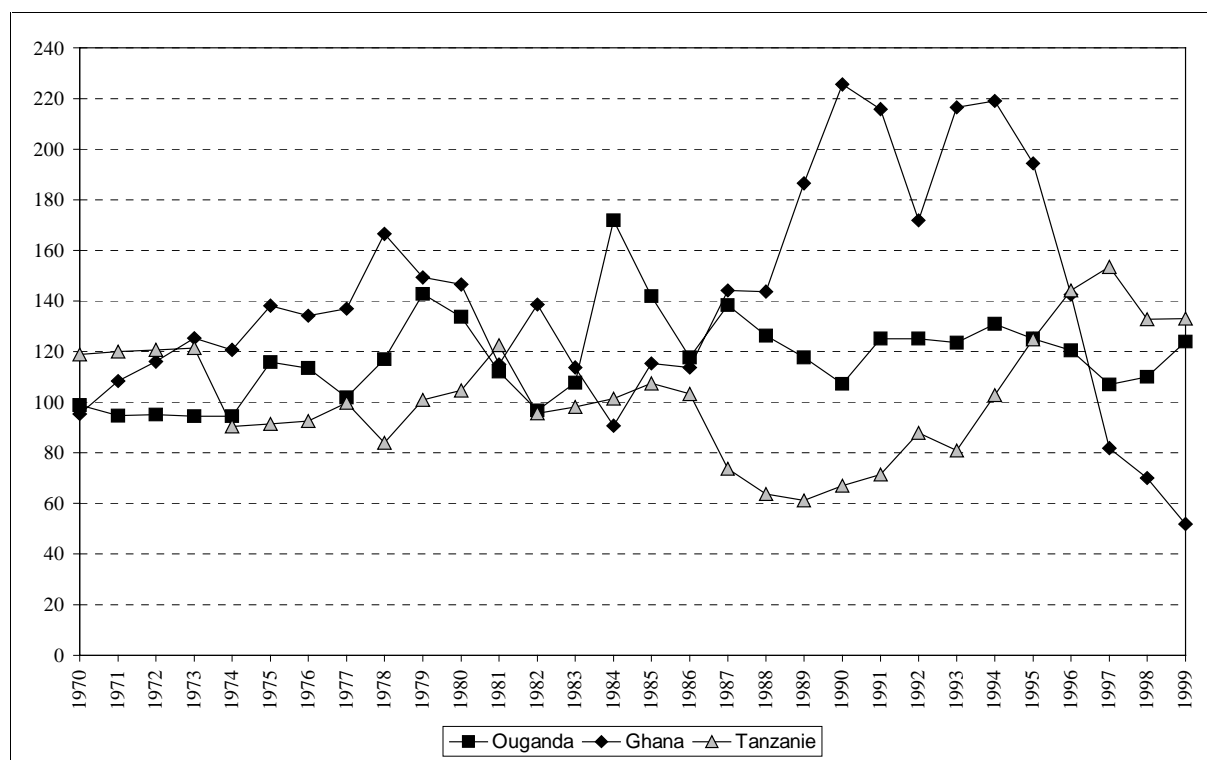
En Tanzanie, le ratio « Dépôts des particuliers, des entreprises et du gouvernement/Crédits à l'État et à l'économie » oscille entre 120 et 100 pour cent de 1970 à 1986. A partir de cette date, il baisse nettement (il est égal à 60 pour cent en 1989), ce qui indique une diminution de la liquidité bancaire. Depuis la fin des années 90, la liquidité des banques tanzaniennes s'améliore nettement. En 1999, elle est à peu près équivalente à la liquidité du système bancaire du Burkina Faso, du Mali et de l'Ouganda.

Figure 5. Ratio « Dépôts des particuliers, des entreprises et du gouvernement/Crédits à l'économie et à l'État » en pourcentage, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali



Sources : Rapports annuels de la BCEAO.

Figure 6. Ratio « Dépôts des particuliers, des entreprises et du gouvernement/Crédits à l'économie et à l'État » en pourcentage, Ghana, Tanzanie, Ouganda



Sources : Rapports annuels des Banques centrales et Statistiques financières internationales.

### Structure oligopolistique du secteur bancaire

La libéralisation financière a eu peu d'impact sur la structure des secteurs bancaires : même si, dans la plupart des pays, de nouvelles banques se sont installées, ils sont restés oligopolistiques.

Au Burkina Faso, en 1996, le système bancaire était composé de quatre banques, dont deux dominaient le marché et possédaient 85 pour cent du portefeuille total. Depuis, le système bancaire est devenu plus concurrentiel : en 1997, la part du portefeuille possédée par les deux principales banques avait diminué (70 pour cent), et entre 1997 et 1999 trois banques se sont installées.

En Côte d'Ivoire, le système bancaire est dominé par quatre banques, dont trois appartiennent à des groupes français : la SGB-CI (Société Générale), la BICI-CI (BNP), et la SIB (Crédit Lyonnais). Malgré les réformes, la structure oligopolistique du marché bancaire s'est accentuée : alors que ces quatre banques détenaient 69 pour cent du total du bilan des banques en 1987, elles possédaient 83 pour cent du total du bilan des institutions financières (bancaires et non bancaires) en 1997.

Au Ghana, en ce qui concerne la collecte des ressources, la part des dépôts des quatre plus grandes banques a diminué, passant de 76 pour cent à 70 pour cent entre

1988 et 1994. En revanche, le poste « crédit » a peu évolué. Dans ce pays, les nouveaux établissements sont principalement des institutions financières non bancaires et les nouvelles banques se sont surtout consacrées au financement du secteur commercial.

En Ouganda, même si ses parts de marchés ont diminué (passant de 50 à 25 pour cent des dépôts entre 1990 et 1998), l'UCB reste la principale banque du pays.

En Tanzanie, depuis l'ouverture du marché bancaire en 1991, environ une douzaine de banques, (principalement des filiales de banques étrangères) sont venues s'installer, par exemple la *Meridien BIAO Bank*<sup>24</sup> et la *Standard Chartered Bank* en 1993, ainsi que la Belgoise et la Citybank en 1995. En juin 2000, le secteur bancaire comprenait 23 banques commerciales, 11 institutions financières non bancaires et 80 bureaux de change. Cependant, la structure du système bancaire a peu évolué : les six principales banques (la NBC, la CRDB, la *Citibank*, la *National Microfinance Bank*, la *Standard Chartered* et la *Stanbic*) détenaient encore 90 pour cent des actifs bancaires en 1998. De plus, les banques privées limitent leurs activités au secteur commercial et elles exercent uniquement dans la capitale. Outre cet aspect, soulignons qu'en Tanzanie les banques publiques occupent encore une place importante. Certes, elles ne sont que trois (NBC, *National Microfinance Bank* et *People's Bank of Zanzibar*) mais, en juin 1998, elles représentaient 40 pour cent des crédits domestiques hors État et 55 pour cent des dépôts hors État<sup>25</sup>.

Tableau 13. Part de marché détenue par les principales banques en pourcentage

	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali	Ghana	Ouganda	Tanzanie
<b>Dépôts</b>	(2) 61 (1997)	(5) 85 (1998)	(1) 33 (1999) (2) 48 (1999) (4) 77 (1999)	(4) 76 (1988) (1) 43 (1992) (4) 74 (1992) (4) 70 (1994)	(1) 50 (1990) (5) 80 (1992) (1) 47 (1993) (1) 35 (1995) (1) 25 (1998) (2) 37 (1998) (3) 46 (1998)	(1) 90 (de 1970 à 1992)
<b>Crédits</b>	(2) environ 85 (1996) (2) 69 (1997)	(1) 50 (1998) (5) 85 (1998)		(1) 33 (1992) (4) 63 (1992)	(1) 50 (1992) (5) 80 (1992) (2) 50 (1995) (1) 20 (1998) (2) 35 (1998) (3) 47 (1998)	
<b>Bilan</b>		(4) 69 (1987) (4) 81 (1995) (4) 83 (1997)	(4) 81 (1997)	(4) 90 (1992)		(6) 90 (1998)

NB : Le chiffre entre parenthèses et en caractères gras représente le nombre de banques principales prises en compte pour calculer leur part de marché.

Sources : Lane (1993) ; Notes d'Information et Statistiques de la BCEAO ; Brownbridge et Fritz Gockel (1998) ; Richaud (1998) ; Nissanke et Aryeetey (1998) ; Rapport la Zone Franc ; Saserdoti *et al.* (1998) ; Brownbridge (1998b) ; Sharer *et al.* (1996) ; FMI (1999a) ; FMI (1999b) ; FMI (2000a) ; FMI (2000c).

## Des marges d'intermédiation très élevées

La libéralisation des taux d'intérêt s'est traduite par un accroissement des taux débiteurs, alors que l'augmentation des taux créditeurs a été plus modeste. Il en découle une forte augmentation des marges d'intermédiation des banques. Pour les pays de l'UEMOA, la marge a été la plus importante en 1994, année de la dévaluation. Même si elle a diminué, elle reste élevée en 1999 (8 pour cent). Ces marges calculées à partir de la différence entre le taux débiteur maximum et le taux créditeur minimum masquent cependant d'importantes disparités entre les banques des pays de l'UEMOA. Ainsi, au Burkina Faso, suite à l'installation de trois banques entre 1997 et 1999, les marges bancaires ont diminué, particulièrement pour les deux principales banques du pays. Les marges du Ghana, de l'Ouganda et de la Tanzanie sont plus élevées (18, 17 et 27 pour cent). S'il est normal que les marges d'intermédiation augmentent après une libéralisation financière, le fait qu'elles soient encore si élevées au Ghana, plus de dix ans après la libéralisation des taux d'intérêt (1987) met en évidence l'importance des primes de risque et le manque de concurrence au sein du système bancaire.

Tableau 14. **Marge d'intermédiation (différence entre le taux débiteur maximum et le taux créditeur minimum) des banques en pourcentage**

	1975	1980	1985	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Pays UEMOA</b> (1977)	6.0	8.3	7.2	9.0	9.0	9.0	13.0	15.5	10.5	9.5	8.5	9.0	8.0
<b>Ghana</b>	5.0	6.5	-	16.2	20.9	18.0	24.0	23.7	26.0	23.0	19.0	24.0	18.0
<b>Ouganda</b>	-	4.0	4.0	7.4	3.2	-	12.0	19.6	16.0	17.8	16.9	16.1	17.3
<b>Tanzanie</b> (1977)	6.0	6.0	6.0	5.0	5.0	5.0	15.0	15.0	25.0	26.9	24.7	30.0	27.0

Sources : *World Development Indicators* ; Rapports annuels des Banques centrales.

## Faible diversification des produits financiers

Au sein des six pays étudiés, les réformes financières ont eu peu d'impact sur la création de nouveaux instruments financiers. Certes, quelques initiatives ont été prises, par exemple la création d'un livret d'épargne populaire en 1993 en Côte d'Ivoire ou la création d'un plan d'épargne-logement en 1999 au Burkina Faso, mais la gamme des produits d'épargne est encore très limitée.

Bien que la composition de l'épargne ait évolué en faveur de l'épargne à long terme dans les six pays de l'étude et surtout en Ouganda (61.9 pour cent en 1999 contre 16.8 pour cent en 1988), les banques ont des difficultés à mobiliser ce type d'épargne, particulièrement en Côte d'Ivoire où 90 pour cent des dépôts ont une maturité inférieure à 6 mois. Malgré la libéralisation financière, les taux d'intérêt créditeurs sur les comptes et livrets d'épargne<sup>26</sup> étaient négatifs en termes réels en 1998 dans les trois pays de la Zone franc (-1.6 au Burkina Faso, -1.2 en Côte d'Ivoire, -0.5 au Mali en 1998) ainsi qu'en Tanzanie et en Ouganda en 1999 (respectivement -5.1 et -6.1 pour cent) (voir tableau 7).



Tableau 15. **Part des dépôts à terme et des comptes d'épargne dans les comptes totaux et part des dépôts à terme et des comptes d'épargne au sein du PIB en pourcentage**

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Burkina Faso</b>										
Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage des dépôts privés	7.2	14.5	36.3	39.5	54.2	46.5	47.3	48.0	51.3	50.2
<i>Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage du PIB</i>	0.2	1.0	3.2	3.7	6.6	6.1	6.0	6.0	6.2	6.8
<b>Côte d'Ivoire</b>										
Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage des dépôts privés	35.5	42.4	38.6	50.6	55.7	49.7	51.5	51.3	46.5	45.5
<i>Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage du PIB</i>	5.8	7.8	6.7	10.2	10.8	9.7	9.5	8.8	7.7	7.0
<b>Ghana</b>										
Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage des dépôts privés	44.5	43.4	47.0	38.8	35.4	52.1	54.2	52.5	55.6	64.6
<i>Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage du PIB</i>	5.4	7.1	4.3	2.4	3.4	5.4	5.5	5.5	7.1	8.5
<b>Mali</b>										
Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage des dépôts privés	5.3	4.4	15.1	21.7	43.6	38.4	39.3	41.3	41.1	40.9
<i>Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage du PIB</i>	0.2	0.3	0.9	2.3	5.5	4.6	5.7	6.0	5.8	6.2
<b>Ouganda</b>										
Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage des dépôts privés	52.0	43.3	40.4	24.3	28.9	42.0	47.1	49.9	50.8	61.9
<i>Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage du PIB</i>	6.2	6.7	3.6	2.0	1.4	2.8	3.3	4.1	4.3	6.3
<b>Tanzanie</b>										
Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage des dépôts privés	45.4	36.2	32.9	48.3	47.2	35.1	41.3	39.0	40.7	40.0
Autres en pourcentage des dépôts privés	0.4	0.4	0.2	0.3	3.2	27.0	23.6	26.4	24.9	29.7
<i>Dépôts à terme et comptes d'épargne en pourcentage du PIB</i>	8.9	8.6	10.1	12.6	6.3	6.2	6.4	5.7	5.9	5.2

Les dépôts à terme et les comptes d'épargne proviennent des agents privés et du secteur public sauf en Tanzanie où les dépôts de l'État sont également inclus.

Sources : Rapports annuels des Banques centrales et Statistiques financières internationales.

## Fragmentation du secteur financier

Parallèlement au secteur financier formel coexiste un secteur financier informel, généralement constitué de prêteurs individuels et d'unions d'épargne et de crédits. Selon les analyses, la formation du marché financier informel s'explique soit par la répression financière et par l'inefficacité des institutions financières formelles, soit par un dualisme intrinsèque aux économies des pays en développement. La forme la plus répandue de finance informelle correspond aux associations d'épargne et de crédit. Le secteur financier informel se caractérise par sa souplesse et sa capacité à innover. Contrairement aux banques qui ont accumulé les créances non performantes, les taux de remboursement au sein du secteur financier informel sont élevés. Les prêteurs individuels sont parvenus à réduire les risques en pratiquant le système de crédits liés (par exemple en exigeant le reversement d'une partie de la récolte en guise de

remboursement des crédits accordés à l'agriculture). Quant aux associations d'épargne et de crédit, les emprunteurs sont incités à rembourser en raison de la pression sociale qui s'exerce sur eux. Il faut souligner que l'essor de ce type de financement s'est poursuivi même après les réformes bancaires. Par ailleurs, il est difficile de connaître avec exactitude les montants d'épargne collectés par le secteur financier informel.

Les liens entre le secteur financier formel et informel sont limités. Ils prennent la forme de dépôts des sommes collectées par le marché informel sur un compte bancaire ou, plus rarement, de crédits accordés par les banques aux responsables d'associations ou aux prêteurs individuels. La concurrence entre ces deux types de financement est faible, et le secteur financier est fragmenté. Il en résulte un cloisonnement des taux d'intérêt sur ces marchés ; les taux payés par les emprunteurs sur le marché financier informel étant supérieurs aux taux proposés par les banques.

A côté des secteurs formel et informel, un marché financier semi-formel s'est développé. Il s'adresse aux petits opérateurs et bénéficie de l'appui d'institutions formelles mais n'est pas régi par la loi bancaire. En Côte d'Ivoire, on dénombre par exemple 120 systèmes de financement décentralisés (SFD) qui ont enregistré 12 milliards de FCFA de dépôts en 1997 et accordé 1.8 milliards de crédits. Au Burkina Faso, le réseau le plus important de coopératives d'épargne et de crédit est celui des Caisses populaires du Burkina, créé en 1972. En 1997, il a collecté 6 milliards de FCFA de dépôts et accordé 4.7 milliards de crédits. Au Mali, ce sont 239 institutions de microfinance comprenant 230 membres qui opèrent en 1998. En Ouganda, les coopératives d'épargne et de crédit sont 624, parmi lesquelles 450 sont réellement en activité au début de l'année 1999. Les crédits qu'elles accordent représentent 9.4 milliards de shilling au début de l'année 1999. Cependant, ces activités sont marginales puisque le montant des dépôts collectés par ces SFD ne représente que 1.2 pour cent des dépôts des particuliers et des entreprises en Côte d'Ivoire et 3.4 pour cent au Burkina Faso. Pour les crédits, la proportion est encore plus faible : 0.2 pour cent des crédits à l'économie en Côte d'Ivoire et 2.9 pour cent au Burkina Faso. En Ouganda, les crédits accordés par les coopératives d'épargne et de crédit représentent 2 pour cent des engagements nets des banques commerciales sur le secteur privé.

Dans la plupart des pays africains, des lois sont en cours d'adoption pour régir le fonctionnement des systèmes financiers décentralisés et pour protéger les acteurs économiques qui ont recours à ces organismes. Par exemple, en Ouganda, les coopératives d'épargne et de crédit sont régulées par un acte de 1991 qui a été complété en 1992. Cependant, les règles prudentielles sont encore insuffisantes et un nouvel acte devrait être adopté au cours de l'année 2000. En Tanzanie, le gouvernement a lancé en février 2001 une politique nationale de microfinance et un comité est chargé de définir le cadre d'intervention des activités de microfinance. Les pays de l'UEMOA, quant à eux, ont adopté en décembre 1994 la loi PARMEC portant sur la réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Désormais, toutes les institutions de micro-crédit doivent être inscrites auprès du ministère des Finances, transmettre des informations sur leurs activités et respecter certains ratios prudentiels.

## VI. UN ENVIRONNEMENT DÉFAVORABLE À L'ACTIVITÉ BANCAIRE

### Le problème de la diffusion d'information

De manière générale, les pays d'Afrique subsaharienne sont caractérisés par une asymétrie d'information plus grande que dans les pays développés. Les banques manquent d'éléments pour identifier les risques des projets. Ces derniers sont liés aux éléments suivants :

- au projet lui-même (technique utilisée non fiable) ou aux caractéristiques financières de l'entreprise (surendettement par exemple). De ce point de vue, les emprunteurs ont, en général, plus d'informations que les banques ;
- à une mauvaise anticipation de la demande dans le secteur du projet. En ce qui concerne cet aspect, grâce à l'expérience des autres clients, les banques disposent de plus d'informations que les entrepreneurs ;
- à l'environnement économique globalement peu favorable ;
- à la réalisation d'un risque aléatoire. Dans ce cas, ni les banques, ni les emprunteurs ne peuvent l'évaluer correctement ;
- au fait que l'emprunteur ne fournira pas forcément tous les efforts suffisants, ce qui pourrait faire échouer son projet (aléa moral *ex ante*) ;
- à la malhonnêteté de l'emprunteur s'il refuse de rembourser la banque alors qu'il a les moyens de le faire (aléa moral *ex post*).

Dans ce contexte, les banques adoptent une attitude de prudence excessive. C'est la raison pour laquelle des réformes sont en cours afin d'améliorer l'environnement dans lequel elles exercent leur activité. Ainsi, une centrale des risques a été créée en 1994 au Ghana (*Interbank Credit Data Bank*). En Côte d'Ivoire, il existe depuis plusieurs années une banque des données financières qui centralise les bilans et les comptes de résultat des entreprises. Le Burkina Faso s'est quant à lui engagé à créer une centrale des bilans. Par ailleurs, en Zone franc, l'OHADA<sup>27</sup> a placé le droit comptable au cœur du dispositif des réformes. Les pays de l'UEMOA appliquent depuis le 1er janvier 1998 un système comptable ouest-africain (Syscoa) qui détaille davantage le plan comptable proposé au sein de l'OHADA. En Tanzanie, l'établissement d'un bureau d'information sur les crédits en 1999 devrait permettre d'améliorer les informations à la disposition des banques et donc de stimuler les prêts au secteur privé.

En amont des documents comptables, il est nécessaire que les banques aient accès à des informations statistiques pour mieux connaître l'environnement sectoriel du projet. Créé par un traité en septembre 1993, l'Observatoire Économique et Statistique

d'Afrique subsaharienne<sup>28</sup> (AFRISTAT) a été mis en place en 1996 en Zone franc. Cet organisme devrait amener une réduction de l'asymétrie d'information en contribuant au développement des statistiques économiques et sociales. De même, l'harmonisation des statistiques nationales en UEMOA dans le cadre du Programme régional d'appui à la statistique (PARSTAT) devrait permettre aux banques de disposer de plus d'éléments d'informations. En Ouganda, citons la création de l'*Institute Of Certified Public Accounts* en janvier 1999, dont l'objectif est d'harmoniser les pratiques comptables avec les normes internationales. Quant à la Tanzanie, la création du *Credit Information Bureau* au cours de l'année 2000 fournira aux banques des informations relatives aux emprunteurs.

Un autre moyen de réduire l'asymétrie de l'information est de s'inspirer des pratiques en vigueur au sein du système financier informel et de développer la relation de clientèle. Cela entraîne notamment une réduction du risque d'aléa moral *ex ante* et *ex post*. Cependant, cette pratique passe par le développement de petites agences de quartier, ce qui représente un coût élevé pour les banques.

### **Un environnement institutionnel inadéquat et un système judiciaire inefficace**

L'environnement institutionnel affecte non seulement le développement du secteur financier mais aussi les performances économiques. Pour mesurer le degré de solidité de l'environnement institutionnel, le FMI (1999) propose d'élaborer un indice composite. Son niveau sera élevé si :

- la plupart des terrains sont privés ;
- la plupart des biens immobiliers sont privés ;
- le transfert de propriété est aisé ;
- les registres de propriété sont conformes à la réalité ;
- la législation commerciale est adéquate ;
- une loi sur l'utilisation des chèques est en vigueur ;
- les créanciers peuvent recouvrer facilement leurs créances au travers du système judiciaire.

Selon cet indice, en 1997, l'environnement institutionnel au Ghana est solide. Au Burkina Faso et au Mali<sup>29</sup>, il est plus faible mais néanmoins suffisamment développé. En revanche, de ce point de vue, la Côte d'Ivoire, la Tanzanie et l'Ouganda présentent plusieurs lacunes importantes.

En ce qui concerne plus précisément le domaine de la justice, au sein des pays étudiés, il faut souligner un important dysfonctionnement. Ceci constitue un facteur de blocage pour le développement des activités économiques, et plus particulièrement pour celui des activités bancaires. Tout d'abord, la notion de droit de propriété n'est pas claire et les créanciers ont parfois des difficultés à faire valoir leurs garanties. Ensuite, en cas de non remboursement, les procédures de recouvrement des créances sont inefficaces. Si l'entreprise est en cessation des paiements<sup>30</sup>, dans la plupart des cas, les tentatives de redressement échouent et elle est mise en faillite. Cette procédure est longue, elle peut durer plusieurs années au cours desquelles ses actifs sont pillés ou perdent de leur

valeur, si bien que leur revente ne permet pas aux intéressés de récupérer leurs créances. Outre ces dysfonctionnements caractérisant les procédures collectives d'apurement du passif, de manière générale, la justice manque d'indépendance par rapport au pouvoir politique.

Au sein des pays de la Zone franc, jusqu'en 1998, la loi relative aux procédures collectives d'apurement du passif datait de 1807 (avec quelques modifications apportées en 1935/36). D'une part, elle était inadaptée au contexte économique et, d'autre part, elle n'était pas appliquée correctement. Elle est en cours de réforme depuis avril 1999 dans le cadre de l'OHADA : l'acte uniforme portant sur l'organisation des procédures collectives et l'acte uniforme portant sur l'organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution apportent des modifications importantes (par exemple, des procédures d'alerte sont introduites). Cela devrait permettre d'intervenir avant que la situation d'une entreprise ne soit trop dégradée. De plus, la création de l'École de la Magistrature devrait combler le manque de spécialisation des magistrats. Enfin, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, saisie par la voie du recours en cassation, devrait réduire les pressions nationales et faciliter le contrôle des décisions de justice. S'il est trop tôt pour dresser un bilan de ces réformes en Zone franc, il faut souligner que leur succès dépendra avant tout de la manière dont sera appliquée la loi. En Tanzanie, l'établissement d'une cour commerciale spécialisée dans le traitement des créances commerciales et bancaires devrait permettre d'améliorer le recouvrement des créances.

Outre ces réformes du système judiciaire, il semble opportun, pour inciter les banques à s'engager davantage envers les entreprises, de développer les fonds de garantie. Grâce à ce système, les banques peuvent récupérer une partie de leurs créances en cas de défaillance de l'emprunteur. Du côté des entreprises, ces fonds leur permettent d'obtenir des crédits tout en ayant peu de capital. En général, dans les pays en développement, les fonds de garantie (mis en place par les États ou les bailleurs de fonds) n'ont fonctionné de manière efficace qu'à leurs débuts. En effet, par la suite, les banques se sont désintéressées de la sélection et du suivi des projets. De nouveaux fonds devraient être mis en place, tout en évitant les écueils de gestion des fonds précédents. Par exemple, si les modalités de garantie sont trop vagues ou si celles-ci ne sont que partielles, ce système est inefficace du point de vue des banquiers.

## **VII. LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE FINANCEMENT NON BANCAIRES**

### **Le développement des sociétés de capital risque et de crédit-bail**

Les sociétés de capital-risque s'engagent dans le financement d'entreprises en détenant une partie des capitaux. En tant qu'actionnaires, elles suivent avec attention le déroulement du projet. Ainsi, le risque de défaut lié à la mauvaise gestion est réduit. De plus, pour les entreprises, les capitaux apportés par ces sociétés leur permettent de répondre aux exigences des banques en matière de capital minimum, de réduire le poids de leur dette et par conséquent d'augmenter leur capacité d'endettement. Enfin, ce type de financement prépare à une éventuelle entrée en bourse, ce qui est d'autant plus important pour les six pays étudiés, désormais dotés d'un marché des capitaux. Quelques sociétés de capital-risque se sont déjà installées dans différents pays d'Afrique subsaharienne mais elles sont encore peu nombreuses. Leur développement est indispensable pour compléter les crédits bancaires.

Le crédit-bail, quant à lui, permet aux entreprises de détenir des biens de production sans avoir recours au crédit bancaire. C'est une opération de financement intégral à crédit, qui a pour objet des biens à usage professionnel. La principale différence entre le prêt classique et le crédit-bail est la conservation de la propriété du bien acquis par le crédit-bailleur. Elle lui sert de garantie immédiate en cas de défaut du preneur sur les loyers à verser. Le crédit-bail coûte plus cher qu'un crédit classique mais, contrairement à ce dernier, il couvre l'intégralité de l'investissement et cela évite à l'entreprise de fournir un apport en fonds propres. Le crédit-bail commence à se développer en Afrique subsaharienne. Ainsi le Ghana a adopté en 1993 une loi réglementant le crédit-bail et plusieurs sociétés spécialisées dans cette activité se sont installées dans ce pays. En Côte d'Ivoire, quatre sociétés de crédit-bail étaient présentes sur le marché à la fin de 1996 et leurs engagements étaient de 23 milliards de FCFA<sup>31</sup>.

### **Les marchés de capitaux**

Le développement des marchés de capitaux complète les sources de financement à la disposition des entreprises. Les banques et les marchés financiers possèdent chacun des avantages et des inconvénients par rapport à la recherche d'information, à la diversification des risques, à la gestion des risques de liquidité et au contrôle de la gestion des ressources. Ce sont donc des modes de financement complémentaires. D'une part, les marchés financiers apportent aux entreprises des capitaux et, d'autre part, ils leur permettent d'obtenir plus de financements bancaires car les entreprises deviennent capables de fournir l'autofinancement minimum exigé par les banques.

Le continent africain comporte 19 marchés de capitaux en 1999 (voir Annexe n° 3). Si les six pays de l'étude possèdent désormais une bourse, leur poids est marginal en Afrique. Sur une capitalisation de 225 milliards de dollars en 1998 sur le continent africain, la Bourse d'Afrique du Sud représente à elle seule 170 milliards. Les 55 autres milliards se partagent entre la capitalisation des bourses d'Afrique subsaharienne (13) et celle des bourses d'Afrique du Nord (42).

Au sein des six pays étudiés, les deux bourses les plus anciennes sont celles de la Côte d'Ivoire (Bourse des Valeurs d'Abidjan, créée en 1976) et du Ghana (*Ghana Stock Exchange*, créée en 1990). Celles de l'Ouganda (*Uganda Securities Exchange-USE*) et de la Tanzanie (*Dar-es-Salaam Stock Exchange*) ont commencé leurs activités en 1998 et devraient à terme se coordonner avec la bourse de Nairobi dans le cadre d'une *East African Stock Exchange*. La Bourse des Valeurs d'Abidjan, seul marché financier en Zone franc<sup>32</sup>, est devenue la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières des pays de l'UEMOA en septembre 1998. Par conséquent, les entreprises du Mali et du Burkina Faso peuvent désormais intervenir sur cette place financière.

Le bilan concernant le fonctionnement des deux bourses les plus anciennes, ghanéenne et ivoirienne, met en évidence leur rôle modeste dans le financement de l'économie. En 1998, la capitalisation de la Bourse des Valeurs d'Abidjan ne représentait que 16 pour cent du PIB (contre pratiquement 130 pour cent en Afrique du Sud). Au Ghana, la capitalisation représentait 18.5 pour cent du PIB en 1998. Dans ce pays, les investisseurs préféraient en effet se diriger vers des placements plus avantageux que les actions cotées en bourse, tels les titres de la Banque du Ghana ou les bons du Trésor. Notons que le GSE est dominé par *Ashanti Goldfields Company* (production d'or) dont la capitalisation représente plus de 60 pour cent de la capitalisation totale.

Le développement des marchés de capitaux dépend, entre autres choses, du dynamisme des investisseurs institutionnels. Les pays d'Afrique subsaharienne ont entrepris des réformes des secteurs de l'assurance et de la prévoyance sociale. Les pays de la Zone franc ont par exemple signé en juillet 1992 le Traité de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (Traité de la CIMA) entré en vigueur le 15 février 1995. L'objectif est de rétablir une rigueur dans le contrôle des sociétés d'assurance, d'uniformiser et d'assainir ce secteur. Par ailleurs, depuis septembre 1993, au sein de la Zone franc, une restructuration du secteur de la prévoyance sociale est en cours dans le cadre de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale. Au Mali, la Caisse de retraite du Mali et l'Institut national de prévoyance devraient connaître un audit au cours du premier semestre 2000. En Ouganda, un statut concernant les compagnies d'assurance a été adopté en 1996 et une commission spéciale a été créée. En Tanzanie, la dérégulation du secteur de l'assurance a commencé en octobre 1996 et, en décembre 1998, ce secteur comprenait neuf sociétés, une à capitaux publics et huit privées. Les fonds de pension, quant à eux, sont encore sous le contrôle du gouvernement.

## VIII. CONCLUSION

La conclusion met d'abord en évidence les facteurs de blocage et les enjeux pour chaque pays avant de dresser un bilan plus général de la situation.

### **Les enjeux pour chaque pays**

En ce qui concerne le Burkina Faso, le paysage bancaire est en pleine mutation : certaines banques sont en cours de privatisation et de nouvelles banques se sont installées depuis 1997. Un des enjeux des réformes concernait les avoirs des banques bloqués aux Comptes chèques postaux, avoirs qui atteignaient sept milliards de FCFA en 1991 (soit 3.1 pour cent du total des bilans des banques de second rang) et que le Trésor ne pouvait pas rembourser. Une partie des réformes a donc consisté à restaurer la liquidité des CCP et de la CNE, notamment en séparant la gestion des services financiers des services postaux. Dans ce pays où les sept banques respectent le ratio prudentiel de 4 pour cent en 1999, des efforts devront néanmoins être entrepris pour renforcer le capital des banques. Par ailleurs, la promotion des systèmes financiers décentralisés, en particulier en matière de crédit rural, est nécessaire.

En Côte d'Ivoire, en 1998, les difficultés sont liées aux crédits de campagne. Le problème concerne les créances compromises accumulées au cours des campagnes de 1996 et 1997. Ces créances dépassaient 100 milliards de FCFA à la fin de 1998, alors que les crédits de campagne représentaient 170 milliards de FCFA. Devant cette situation, en 1998 et 1999, les banques sont devenues très réticentes à financer les exportateurs, d'autant plus que la libéralisation en cours de la filière café-cacao a entraîné un certain flou pour évaluer la valeur des stocks qui leur servent de garantie. De plus, en raison, d'une part, des crédits de campagne non remboursés et, d'autre part, de la fuite des dépôts liée à la crainte de la dévaluation du FCFA début 1999 avec la mise en place de l'Euro, les banques ivoiriennes manquent de liquidités. Le secteur bancaire ivoirien reste fragile, et les restructurations bancaires ne sont pas terminées. Selon les conclusions de l'article IV du FMI de septembre 2000, la réforme de la caisse d'épargne qui a accumulé les pertes devra notamment être accélérée. La BIAO a dû faire face à d'importantes difficultés en 1998 et en 1999 (les créances douteuses représentant environ un tiers des crédits) ; et sa privatisation initialement prévue en 1991 a eu lieu seulement en janvier 2000. Par ailleurs, les autorités devront réduire leur participation dans la SIB. Plus globalement, c'est le cadre institutionnel de l'activité bancaire qui doit être renforcé : rôle accru de l'association professionnelle des banques, meilleure connaissance de la législation par les intervenants en la matière, recouvrement plus efficace des créances douteuses.



Au Mali, les principaux enjeux concernent le renforcement du secteur bancaire qui demeure encore fragile en 2000. Pour atteindre cet objectif, le FMI préconise une réduction de la participation du gouvernement dans les banques. Dans un premier temps, d'ici juin 2001, celle-ci devra être limitée à 20 pour cent dans la BMCD et la BIM-SA. A la fin de l'année 2004, l'objectif est que le gouvernement se désengage complètement du secteur financier, à l'exception de participations minoritaires dans la BNDA et la BHM. D'autre part, le FMI souhaite que les banques puissent rapidement respecter les ratios prudentiels et recommande d'améliorer l'environnement institutionnel et judiciaire et de réduire les créances non performantes. Pour ce, les difficultés financières de la compagnie cotonnière à l'origine d'une part importante des créances douteuses devront être résolues. Dans ce pays, comme au Burkina Faso, le développement de la microfinance est également un enjeu important.

Au Ghana, la forte inflation (60 pour cent en 1995, 12 pour cent en 1999, 25 pour cent en 2000) constitue un obstacle au développement du secteur financier. Ce phénomène incite notamment les déposants à privilégier les dépôts en devises. Par ailleurs, le recours aux bons du Trésor pour financer le déficit budgétaire nuit au développement du marché monétaire. Dans ce pays où les banques sont surliquides et particulièrement attentistes, l'approfondissement du secteur financier dépendra essentiellement du retour de la stabilité macro-économique (diminution des taux d'inflation) et du désengagement des banques envers l'État. De plus, il faut prendre en compte l'exposition au risque de change supportée par les banques. Par ailleurs, si les taux d'intérêt sur les titres du gouvernement diminuent, les banques devront détenir davantage d'actifs risqués dans leur portefeuille (les crédits à l'économie ne représentaient que 31 pour cent des bilans bancaires en 1998). Enfin, dans ce pays, l'État doit encore se désengager du capital de plusieurs banques et le programme de privatisation doit être accéléré. Ces privatisations et l'arrivée de nouvelles banques devraient entraîner un accroissement de la concurrence et une diminution des marges. Dans ce contexte, il est fort probable que les niveaux de rentabilité diminuent de manière conséquente par rapport à ceux observés à la fin des années 90.

En Ouganda, les réformes ont eu relativement peu d'impact sur le fonctionnement du système bancaire et l'UCB reste la principale banque du pays. L'arrivée de nouvelles banques à la fin des années 80 a introduit une certaine concurrence sur le marché, mais ces banques ont limité leurs activités à la capitale et plusieurs d'entre elles ont connu des difficultés et ont été fermées. Certes, les banques étrangères sont saines mais elles sont très prudentes et ne s'engagent qu'à court terme. L'avenir du système bancaire en Ouganda est donc lié à la « nouvelle » privatisation de l'UCB et à la nécessité de mettre fin aux pressions politiques exercées sur cette banque. La privatisation de cet établissement permettra de lever différents obstacles. Cependant, cette mesure pose le problème du financement du secteur rural qu'elle assurait jusqu'à maintenant. Par ailleurs, il faut souligner que le gouvernement prévoit d'introduire un nouveau statut pour les institutions financières au cours de l'année 2000. Il s'agira de renforcer l'indépendance de la BOU (possibilité de retirer l'agrément d'une banque sans consulter le ministère des Finances) ainsi que les règles prudentielles : augmentation du montant de capital minimum et des ratios de capital à respecter.

En Tanzanie, la réforme du secteur bancaire a commencé tardivement et elle n'est pas achevée. Sa réussite est liée au succès des réformes du secteur public, secteur largement déficitaire qui continue à recevoir la plupart des crédits. Par ailleurs, la réorganisation des banques doit passer outre les pressions politiques et les problèmes de corruption. Dans ce pays, le bon fonctionnement du système bancaire dépendra du rôle de la principale banque du pays (NBC), suite à sa privatisation réalisée en mars 2000. A plus long terme, il s'agit de privatiser d'autres institutions financières : la *People's Bank of Zanzibar*, la *Tanzania Investment Bank* et la *Tanzania Postal Bank*.

## **Conclusion générale**

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le secteur bancaire était caractérisé jusqu'à la fin des années 80 par une forte intervention de l'État. Celle-ci se manifestait au niveau de la structure des banques, de la définition de la politique monétaire, et du fonctionnement des Banques centrales. Elle a empêché le secteur financier de jouer un rôle efficace au sein du processus de développement économique. En conséquence, la profondeur financière de certains pays a diminué (Ghana, Tanzanie, Ouganda) ou est restée très faible même si elle s'est étendue (Burkina Faso, Mali) et les banques ont accumulé les créances douteuses. Dans le cadre des plans d'ajustement structurel mis en place avec les bailleurs de fonds, des réformes financières ont eu lieu. Elles ont consisté en l'application d'une nouvelle politique monétaire (les taux sont désormais déterminés par le marché), en la restructuration des secteurs bancaires et en l'instauration de nouvelles règles prudentielles. Cependant, ces réformes n'ont pas permis au secteur bancaire de prendre une part active dans le financement de l'économie.

En effet, les banques s'engagent essentiellement à court terme pour financer les secteurs du commerce et des services. Par ailleurs, il faut souligner une augmentation de la part des crédits destinés à l'État dans le PIB depuis le début des années 90. De plus, malgré l'arrivée de nouvelles banques, le marché reste très oligopolistique, ce qui se traduit notamment par des marges d'intermédiation très élevées. Enfin, les banques ne collectent pas suffisamment d'épargne à long terme et la gamme des produits financiers est étroite.

Par ailleurs, le secteur financier est fragmenté, beaucoup d'opérateurs sont écartés du marché bancaire et interviennent uniquement sur le marché financier informel. Il faut cependant souligner une certaine évolution allant vers un rapprochement du formel et de l'informel. Elle se traduit par la mise en place d'organismes spécialisés dans le micro-crédit et par l'adoption de lois concernant leur cadre d'activité. Cependant, les liens entre ces deux parties du marché sont modestes et il serait souhaitable qu'un nombre plus important d'institutions financières spécialisées dans le financement des petites entreprises se mettent en place.

Enfin, pour un meilleur fonctionnement des banques, l'amélioration de l'environnement dans lequel s'exerce leur activité est indispensable. Il s'agit d'augmenter les informations à la disposition des banques, d'améliorer la qualité de ces informations et de rétablir un fonctionnement correct du système judiciaire, notamment en matière de loi sur les faillites.

Afin de compléter les financements accordés par les banques, le développement des sociétés de capital-risque et de crédit-bail est indispensable. Le fait qu'un nombre croissant de pays d'Afrique subsaharienne soient dotés de bourses pourra, à plus long terme, compléter le financement bancaire et attirer les capitaux. Cependant, en 1998, leur rôle est limité et ces marchés de capitaux ont peu d'impact sur la croissance économique.

Comme le montrent les leçons de la récente crise financière asiatique, afin que ces bourses et les systèmes bancaires des pays d'Afrique subsaharienne et des pays en développement puissent être efficaces et jouer un rôle actif dans le développement économique, leur propre développement devra être accompagné par une régulation prudentielle très stricte et rigoureusement appliquée.

## NOTES

1. La Zone franc est composée de deux zones économiques et monétaires : l'UEMOA et la CEMAC. La première comprend le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La seconde regroupe le Cameroun, la République de Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad.
2. Du fait de leur appartenance à l'UEMOA, la politique monétaire des trois pays francophones était définie au niveau régional.
3. Malgré ces mesures, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt qui ne permettaient pas d'appliquer des primes de risque suffisantes, les banques ont négligé les secteurs considérés comme prioritaires.
4. Cette mesure est liée au décret de 1975 qui a également été appliqué aux grandes industries.
5. Fermée depuis 1991.
6. Selon Brownbridge et Gockel (1998), au début des années 80, l'équipe du département de supervision de la BOG ne comprenait que cinq membres, dont seulement deux avaient une formation dans le domaine de la supervision bancaire.
7. Le terme profondeur financière est synonyme de taille du secteur financier.
8. Ce ratio ne prend pas en compte la qualité des actifs bancaires, ni le développement des institutions financières non bancaires, ni la compétitivité du secteur bancaire, ni le degré d'ouverture de l'économie. Cependant, à défaut d'utiliser une multitude d'indicateurs plus précis, il permet de mesurer la taille du secteur financier dans les pays où ce dernier se compose principalement des banques, comme c'est le cas dans la plupart des pays en développement.
9. Celle-ci s'est fortement ralentie à partir de 1999 suite aux troubles politiques : le taux de croissance réel du PIB est ainsi passé de 7.1 pour cent en 1995 à 4.5 pour cent en 1988 et 2.8 pour cent en 1999.
10. Pour ce pays, il faut souligner que de 1970 à 1987, les données concernant le PIB ne concordent pas selon les sources : contrairement aux Statistiques Financières Internationales sur lesquelles nous sommes basés pour calculer « M2/PIB », *World Development Indicators* ne publie aucun chiffre concernant le PIB.
11. Les créances non performantes comprennent les créances douteuses, litigieuses et contentieuses. Par abus de langage, le terme « créances douteuses » est fréquemment utilisé pour désigner les créances non performantes. Les créances douteuses présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement partiel ou total. Les créances litigieuses, quant à elles, donnent lieu à un litige sur la réalité ou la consistance de la créance. Enfin, les créances contentieuses concernent les entreprises connaissant un dépôt du bilan suite à une liquidation, un concordat, un règlement judiciaire, une procédure judiciaire de recouvrement en cours. Le caractère douteux, litigieux ou contentieux se rattache à la personne même du débiteur, ce qui a pour conséquence de rendre l'ensemble de ses dettes vis-à-vis de l'établissement douteux, litigieux ou contentieux, y compris la partie non encore échue de celles-ci.
12. Brownbridge (1998b).

13. Au Mali, le pourcentage de crédits accordés au gouvernement passe de 14 à 2 pour cent entre 1983 et 1984, date à partir de laquelle le pays rejoint la Zone franc et commence à respecter ses règles de fonctionnement.
14. Les indicateurs pris en considération pour calculer l'indice de libéralisation financière sont les suivants : libéralisation des taux d'intérêt, nombre d'années écoulées depuis que les taux d'intérêt sont positifs en termes réels, significativité du marché informel, existence d'un contrôle du crédit.
15. Un marché monétaire avait été instauré dès 1975 en UEMOA. Cependant, il ne s'agissait pas d'un marché interbancaire puisqu'il était géré par la BCEAO. Celle-ci refinançait les banques débitrices à partir des liquidités placées sur un compte par les banques excédentaires.
16. Le Tableau 2 présente une approximation des ratios de capital.
17. En raison de la guerre civile et de l'expulsion des travailleurs asiatiques au début des années 70, une des caractéristiques du marché du travail en Ouganda était le manque de travailleurs qualifiés.
18. En 1998, toutes les banques, sauf la BIAO respectaient cette norme.
19. Cette opération devait être réalisée en 1999 avec le soutien de la Banque Mondiale.
20. En UEMOA, sur un gisement de 440 milliards de FCFA de dettes titrisées à la fin décembre 1993, 410 étaient détenus par le système bancaire, soit 210 par la Banque Centrale et 200 par les banques secondaires.
21. Une de ces deux banques, la BIAO a été privatisée au début de l'année 2000.
22. Fermée en novembre 1998, la TransAfrica Bank a été réouverte le mois suivant après avoir trouvé un accord avec la Bank Of Uganda.
23. La garantie de la parité du FCFA par le Trésor français apporte des avantages aux pays de la Zone franc, mais des anticipations (vraies ou fausses) de dévaluation peuvent provoquer une fuite massive de capitaux et mettre les banques dans une situation inconfortable.
24. Fermée depuis et reprise par la Standard Bank of South Africa.
25. La part de la NBC et de la NBM est importante car la PBZ ne détient que 4 pour cent des crédits domestiques et 2 pour cent des dépôts.
26. Taux calculé en prenant en compte le taux minimum sur les comptes et livrets d'épargne.
27. Le but du projet pour l'Organisation et l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) est d'harmoniser les différentes législations en vigueur dans la Zone franc, et de créer un environnement favorable à l'investissement productif en garantissant la sécurité des transactions. Le traité créant l'OHADA a été signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Île Maurice). L'OHADA comporte quatre institutions : le Conseil des Ministres de la Justice et des Finances, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (située en Côte d'Ivoire), le Secrétariat permanent (localisé au Cameroun) et l'École Régionale de la Magistrature (située au Bénin). L'OHADA traite des domaines suivants : droit des sociétés, statut juridique du commerçant et des entités ayant une activité économique, droit des transports, droit de la vente des marchandises, droit de la liquidation judiciaire et des faillites, droit de l'arbitrage, droit comptable, droit des sûretés et des voies d'exécution, droit du travail, et toute autre matière que le Conseil des Ministres déciderait d'y inclure.
28. Le rôle d'Afristat est de proposer aux États membres de la Zone franc une méthodologie pour la collecte et le traitement de l'information statistique de base, d'améliorer la diffusion et l'utilisation de l'information statistique, et de réaliser des travaux d'analyse et de synthèse pour l'ensemble des États membres.

29. En 1999, le gouvernement du Mali est d'ailleurs en train de finaliser le Programme de Développement pour le Système Judiciaire : préparation d'une réforme judiciaire, d'un programme de développement du système judiciaire sur 10 ans, d'un plan d'action et d'un plan d'investissement.
30. Une entreprise est en cessation des paiements lorsqu'elle ne peut plus faire face à son passif exigible avec son actif disponible (elle est insolvable).
31. Ce volume, comparé aux crédits bancaires, est faible puisque les créances à l'économie dépassaient 1 000 milliards de FCFA en 1996.
32. Une seconde bourse régionale devrait prochainement se mettre en place en Zone franc ; il s'agit de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de la zone BEAC (Cameroun, Gabon, Congo, République de Centrafrique, Tchad, Guinée Équatoriale).

## ANNEXE 1. LES RÉFORMES DU SECTEUR BANCAIRE

	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali	Ghana	Ouganda	Tanzanie
<b>Réformes économiques et financières</b>						
Réformes économiques (plans d'ajustement structurel)	1991	1981	1992	1983	1987	1986
Réformes financières	1991	1986 : programme d'assainissement des banques de développement 1989 : programme de réforme du système financier et des instruments de la politique monétaire 1991 : lancement du Programme d'Ajustement Structurel Financier (PASFI)	1989	1988 : Financial Sector Adjustment Programme (FINSAP) appuyé par un Financial Sector Adjustment Credit (FSAC I) de 106.6 millions de dollars de la Banque mondiale 1991 : FSAC II de 100 millions de dollars	1991 : programme appuyé par un crédit de 100 millions de US dollars de la Banque Mondiale	1988 : Création de la Presidential Banking Commission : Nyirabu Commission 1991 : début des réformes
<b>Réforme de la politique monétaire</b>						
Libéralisation des taux d'intérêt	1989 : suppression du taux d'escompte préférentiel 1989 : libéralisation des taux créditeurs (hormis pour les dépôts d'épargne et les dépôts à terme de plus de 500 000 FCFA) 1993 : libéralisation des taux débiteurs. Seul un taux maximum reste fixé (égal à 18% en 1999)			1987 : suppression du taux maximum sur les crédits (sauf pour l'agriculture) et du taux minimum sur les dépôts à terme 1988 : suppression du taux minimum sur les dépôts d'épargne	En 1992 et 1994	Progressif de 1991 à 1993
Suppression des plafonds de crédits	1989			1992		1991

CD/DOC(2002)02

Réforme de la politique monétaire (suite)				
Mise en place d'instruments de politique monétaire indirecte	1993 : mise en place du marché monétaire	1987 : instauration d'un système de vente hebdomadaire de bons du Trésor  1987 : création de la Consolidated Discount House (« pivot » du marché monétaire)	1992	1993
Régulation prudentielle				
Adoption d'une nouvelle loi bancaire. Adoption d'une loi sur les coopératives d'épargne et de crédit	1990 : loi bancaire 1994 : réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit (Loi PARMEC)	1989 : loi relatives aux spécialisations bancaires (PNDC Law n° 225) 1993 : loi concernant les institutions financières non bancaires	1991 : Co-operative Societies Act 1992 : Co-operative Societies Regulation 1993 : Financial Institutions Act (banques et institutions financières non bancaires)	1991 : The Banking and Financial Institutions Act
Réforme de la Banque centrale : renforcement de sa capacité de supervision et réorganisation interne	1990 : création de la Commission bancaire de l'UEMOA	1989	1994	1992 : le département de supervision de la BOT devient une direction et son effectif est augmenté 1995 : Bank of Tanzania Act
Ratios prudentiels et surveillance de la qualité des crédits	1991 : ratios prudentiels 1993 : accords de classement	1989	1993	1991



Restructuration des banques						
Liquidation des banques	1991	Toutes les banques de développement ont été liquidées entre 1987 et 1991		Pas de liquidations massives. Des fermetures de banques ont cependant eu lieu en 2000.	1994	
Recapitalisation des banques	1991 : restructuration des banques 1997 : décision de restructurer les Comptes Chèques Postaux et la Caisse Nationale d'Épargne	1991 Recapitalisation des quatre principales banques		Entre 1989 et 1991	Débute en 1992 (Crédit de la Banque Mondiale pour l'UCB) Réduction des coûts de fonctionnement à partir de 1993	Débute en 1992 mais la réorganisation structurelle ne commence qu'en 1995
Privatisation des banques	Limitation de la part de l'État à 25% dans le capital des banques	1991 : limitation de la part de l'État à 20% dans le capital des banques	1989 (Banque de Développement du Mali)	A partir de 1995	UCB à privatiser	NBC privatisé en 2000 ; NMB en cours de privatisation
Apurement des actifs non performants	1991 : création du Bureau de Recouvrement des Créances du Burkina	1991 : création de la Société Nationale de Recouvrement des Créances en Côte d'Ivoire		1989 : création du Non Performing Assets Recovery Trust et d'un tribunal spécialisé (Loans Recovery Tribunal)	1995 : création du Non Performing Assets Recovery Trust	1992 : création du Loans and Advances Realization Trust et d'un tribunal spécialisé (Loans Recovery Tribunal)
Entrée de nouvelles banques sur le marché		A partir de 1993		A partir de 1990		1993 (selon ODI, 1998) ou 1996 (selon Brownbridge, 1998c)

Sources : Saserdoti *et al.* (1998) ; Agence Française de Développement (1998) ; Richaud (1998) ; Brownbridge et Gockel (1998) ; Marchés Tropicaux et Méditerranéens ; Brownbridge (1998b) ; Sharer *et al.* (1996) ; Brownbridge (1998c).

## ANNEXE 2. LE SECTEUR BANCAIRE AU BURKINA FASO, EN CÔTE D'IVOIRE, AU GHANA, AU MALI, EN OUGANDA ET EN TANZANIE

Tableau A.1. Le secteur bancaire au Burkina Faso (1999)

<i>Nom</i>	Capital en millions de FCFA (31/12/1996)	Bilan en millions de FCFA (31/12/1996)	Répartition du capital en pourcentage (31/12/1996)
Bank of Africa (BOA) (créée en 1998)	1 250	Non disponible	Non disponible
Banque Commerciale du Burkina (BCB) (ex BALIB)	2 000	7 457	État burkinabé 50 ; État libyen 50.
Banque Internationale du Burkina (BIB)	4 800	111 313	État 22.92 ; Privés nationaux 20 ; COFIPA 30 ; Belgolaise 25 ; Personnel BIB 2.08
Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B)	5 000	115 258	État 22 ; SFOM 22.5 ; BNP 18.5 ; Privés nationaux 24 ; CNSS 2 ; CCIA 1 ; SIFIDA 10
Caisse Nationale de Crédit Agricole du Burkina (CNCA-B)	3 500	31 498	État 27 ; BFCI-B 5 ; CSPPA 5 ; BOAD 21 ; BOAD (Fidéicommiss) 10 ; CFD 21 ; BCEAO 21
Ecobank (créée en 1997)	1 250		
Société Générale de Banques au Burkina (ex BFCI-B) (créée en 1998)	1 600	24 105	État burkinabé 15 ; Privés nationaux 34 ; Société Générale 21 ; SGBCI 5 ; CASTEL 15 ; SFI 10

Tableau A.2. Le secteur bancaire en Côte d'Ivoire (1999)

<i>Nom</i>	Capital en millions de FCFA (31/12/1996)	Bilan en millions de FCFA (31/12/1996)	Répartition du capital en pourcentage (31/12/1996)	Part du bilan au sein de l'ensemble du système bancaire en pourcentage (31/12/1996)
Bank of Africa (BOA)	1 100	22 355	African Financial Holding 52.75 ; BOA Bénin 19.7 ; SIFCOM 15 ; SIDAM 4.55 ; STAMVIE 4.55 ; Actionnaires privés 3.19	1.5
Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI)	3 300	47 715	Personnes morales nationales 71 ; Personnes physiques nationales 9.5 ; Personnes physiques étrangères 9.5 ; Belgoise 10	3.2
Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) (créée en 1993)	1 287	8 259	État 24 ; BOAD 12 ; SGBCI 14 ; SCI DEMACK 12 ; SIDAM 12	0.6
Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (BIAO)	5 000	191 407	État 100	12.8
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Côte d'Ivoire (BICICI)	10 000	355 816	État 20 ; privés nationaux 27.46 ; BNP 20.99 ; SFOM 27.99 ; SIFIDA 3.54	23.8
Banque Paribas Côte d'Ivoire (Paribas-CI)	1 000	25 314	Société Ivoirienne d'Investissement 0.1 ; Privés nationaux 9.5 ; Compagnie Nationale de Financement 6 ; Paribas International 84.4	1.7
BIAO – Investissement	1 000	12 957	BIAO-CI 100	0.9
Citibank N.A.	1 000	79 791	Citibank 100	5.3
Compagnie Bancaire de l'Atlantique	1 500	11 920		0.8
Compagnie Financière de la Côte d'Ivoire (COFINCI)	1 400	8 210	BNP 13.64 ; SFOM 14.18 ; BICI-CI 72.18	0.6
Ecobank CI	2 226	32 392	Ecobank Transnational Incorporated 6.2 ; Privés ivoiriens 6.9 ; Personnes morales nationales 0.1 ; Ecobank Bénin 18.6 ; Ecobank Togo 12.4	2.2
Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (SGB-CI)	11 500	492 233	État 16.2 ; CSSPPA 1.6 ; Privés nationaux 22.3 ; Société Générale France 38.8 ; Banca Nazionale del Lavoro 7.4 ; Bayerische Vereinsbank 5.1 ; Crédit Suisse 8.6	33.0
Société Générale de Financement et de Participation en Côte d'Ivoire (SOGEFINANCE)	1 000	6 459	SGB-CI 58 ; État 15 ; CSSPPA 9 ; Société Générale France 18	0.4
Société Ivoirienne de Banque (SIB)	4 000	197 368	État 49 ; Crédit Lyonnais 51	13.2

Tableau A.3. **Le secteur bancaire au Ghana (1996)**

---

Standard Chartered Ghana Ltd  
Barclays Bank Ghana Ltd  
Social Security Bank Ltd  
Ghana Commercial Bank Ltd  
Metropolitan & Allied Bank Ltd  
Agricultural Development Bank  
National Investment Bank Ltd  
Bank for Housing and Construction Ltd  
Prudential Bank Ltd  
Ecobank Ghana Ltd  
Merchant Bank Ltd  
Cal Merchant Bank Ltd  
First Atlantic Merchant Bank Ltd  
The Trust Bank Ltd

---

Tableau A.4. Le secteur bancaire au Mali (1999)

<i>Nom</i>	Capital en millions de FCFA (31/12/1999)	Bilan en millions de FCFA (31/12/1996)	Nombre de branches (31/12/1999)	Répartition du capital en pourcentage (31/12/1999)	Part du bilan au sein de l'ensemble du système bancaire en pourcentage (31/12/1996)
Bank of Africa Mali (BOA) (créée en 1982)	2 000	38 711	5	Privés nationaux 76.9 ; privés étrangers 23.4	12
Banque Commerciale du Sahel (BCS, ex BALIMA) (créée en 1982)	1 100	14 695	1	État 49.5 ; Banques étrangères arabes 50 ; privés nationaux 0.5	5
Banque de Développement du Mali (BDM-SA) (créée en 1968)	3 000	93 733	14	État 20 ; BCEAO 20 ; BOAD 20 ; BMCE (banque marocaine) 16.7 ; privés nationaux 23.3	29
Banque de l'Habitat du Mali (BHM) (créée en 1991) Transformée en banque à partir de la Société des Chèques Postaux et de la Caisse d'Épargne (SCPCE) en mars 1996	4 000	8 570	1	État 14.8 ; Institut National de Prévoyance Sociale 37.1 ; Agence de Cession Immobilière 25.9 ; BIM-SA 7.4 ; privés nationaux 14.8	3
Banque Internationale du Mali (BIM) Anciennement BIAO-Mali (créée en 1980)	4 254	65 500	6	État 61.5 ; privés nationaux 38.5	20
Banque Malienne de Crédits et de Dépôts (BMCD) (créée en 1961)	1 000	54 682	7	État 100 (détenue à 49% par le Crédit Lyonnais jusqu'en 1995)	17
Banque Nationale de Développement Agricole – Mali (BNDA-MALI) (créée en 1981)	9 456	48 645	22	État 39.5 ; Agence Française de Développement 19.6 ; BCEAO 16.8 ; BDM 5.6 ; DEG (Allemagne) 18.5	15
Ecobank Mali (créée en 1998)	1 500		1	Ecobank Transnational Inc. 58 ; Ecobank Togo 16.7 ; Ecobank Bénin 25 ; privés étrangers 0.3	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Mali (BICIM) filiale de la BNP (créée en janvier 1999)	2 000		1	État 15 ; BNP 20 ; Société Financière pour les Pays d'Outre Mer (Suisse) 50 ; Banque Mauritanienne pour le Commerce et l'Industrie 15	

**Tableau A.5. Le secteur bancaire en Ouganda (1999)**

---

Barclays Bank (Uganda Ltd)  
Uganda Commercial Bank Limited  
The Co-operative Bank Ltd  
Stanbic Bank  
Standard Chartered Bank Uganda Ltd  
Tropical Africa Bank Ltd  
Nile Bank Ltd  
Crane Bank

---

**Tableau A.6. Le secteur bancaire en Tanzanie (1999)**

---

Standard Chartered Bank Ltd  
Stanbic Bank Ltd  
Citibank Ltd  
Delphis Bank Ltd (anciennement Trust Bank Limited)  
Eurafrican Bank Ltd  
Diamond Trust Bank Ltd  
Exim Bank Ltd  
NBC (1997) Ltd  
National Microfinance Bank Ltd  
CRDB (1996) Ltd  
The People's Bank of Zanzibar Ltd  
Kilimanjaro Co-operative Bank Ltd  
Greenland Bank Ltd  
Akiba Commercial Bank Ltd  
Kenya Commercial Bank Ltd  
International Bank of Malaysia Ltd  
Habib African Bank Ltd  
Mufindi Community Bank

---

### ANNEXE 3. LES BOURSES AFRICAINES

Pays	Date de création	Nombre de sociétés cotées (1998)	Nombre de sociétés cotées (1999)	Capitalisation en millions de dollars (1998)	Capitalisation en pourcentage du PNB (1998)
<b>Afrique du Sud</b>	1887	668	678	170 251	127.7
<b>Botswana</b>	1989	14	22	724	14.8
<b>Côte d'Ivoire*</b>	1976	35	35	1 818	16.5
<b>Égypte</b>	1881	861	1004	24 380	29.5
<b>Ghana</b>	1990	21	23	1 384	18.4
<b>Kenya</b>	1954	58	-	2 024	17.5
<b>Malawi</b>	1995	3	7	100	-
<b>Maroc</b>	1929	53	55	15 676	44.1
<b>Île Maurice</b>	1989	40	47	1 848	44.0
<b>Mozambique</b>	1999	-	-	-	-
<b>Namibie</b>	1992	15	41	429	13.9
<b>Nigeria</b>	1960	186	188	2 887	7.0
<b>Ouganda</b>	janv. 1998	-	1	-	-
<b>Soudan</b>	1995	-	34	500	-
<b>Swaziland</b>	1990	5	6	85	7.0
<b>Tanzanie</b>	avril 1998	-	4	10	-
<b>Tunisie</b>	1989	38	-	2 268	11.3
<b>Zambie</b>	1994	8	14	293	8.7
<b>Zimbabwe</b>	1896	67	76	1 310	20.7

Sources : *World Development Indicators*.

\* Devenue la BRVM en 1998.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADAMA DIAW, I., D. DONALDSON et A. ALLAOUA (1994), "Republic of Côte d'Ivoire, Private Sector Assessment", Rapport n° 12885-IVC, Banque mondiale, Washington, D.C.
- AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (1998), « Le système bancaire burkinabé », Agence de Ouagadougou.
- ARYEETEY, E. (1996), "The Formal Financial Sector in Ghana After the Reforms", Working Paper n° 86, ODI, Londres.
- ARYEETEY, E., H. HETTIGE, M. NISSANKE et W. STEEL (1997), "Financial Market Fragmentation and Reforms in Ghana, Nigeria and Tanzania", *The World Bank Economic Review*, vol. 11, n° 2.
- BANQUE DE FRANCE, Rapports annuels de la Zone franc, Paris.
- BANQUE MONDIALE (1989), *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington D.C.
- BANQUE MONDIALE (1996), *Uganda, The Challenge of Growth and Poverty Reduction*, A World Bank Country Study, Washington, D.C.
- BCEAO (1997), « La régulation de la liquidité en union monétaire », Notes d'Information et Statistiques, n° 471, juin.
- BERTHÉLEMY, J.C. et F. BOURGUIGNON (1996), *Growth and Crisis in Côte d'Ivoire*, World Bank Comparative Macroeconomic Studies, Washington, D.C.
- BERTHÉLEMY, J.C. et L. SODERLING (1998), "Contribution of TFP and Capital Accumulation to Economic Take-off: Some Empirical Evidence from Africa", Notes for the Advisory Group Meeting on "Emerging Africa", Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- BROWNBIDGE, M. (1998a), "Financial Distress in Local Banks in Kenya, Nigeria, Uganda and Zambia: Causes and Implications for Regulatory Policy", *Development Policy Review*, vol. 16.
- BROWNBIDGE, M. (1998b), "Financial Repression and Financial Reform in Uganda", Chapitre VII in BROWNBIDGE M. et C. HARVEY (1998), *Banking in Africa*, James Currey Publisher.
- BROWNBIDGE, M. (1998c), "Banking Development and Financial Sector Reforms in Tanzania Malawi and The Gambia", Chapitre X in BROWNBIDGE M. et C. HARVEY (1998), *Banking in Africa*, James Currey Publisher.
- BROWNBIDGE, M. et A. FRITZ GOCKEL (1998), "The Impact of Financial Sector Policies", Chapitre IV in BROWNBIDGE, M. et C. HARVEY (1998), *Banking in Africa*, James Currey Publisher.
- BOUDY, C., B. LEENHARDT et M.F. L'HERITEAU (1993), « Ajustement structurel et secteur financier au Ghana », Caisse Française de Développement, Paris.
- DIOGO, PEROZ, CADY, DESCLERCS, HENSTRIDGE (1997), "Mali: Statistical Annex", *IMF Staff Country Report*, n° 98/14.
- FMI (1999), "Measuring Financial Development in Sub-Saharan Africa", préparé par E.A. GELBARD et S. PEREIRA LEITE, IMF Working Paper, WP/99/105, Washington, D.C.



- FMI (1998a), "IMF Concludes Article IV Consultation with Mali", *Press Information Notice*, n° 98/24.
- FMI (1998b), "Mali Enhanced Structural Adjustment Facility Medium-Term Economic and Financial Policy Framework Paper, 1998-2001", *Policy Framework Paper*, Washington, D.C.
- FMI (1998c) "Uganda Selected Issues and Statistical Appendix", *IMF Staff Country Report*, n° 98/61.
- FMI (1999a), "Tanzania: Recent Economic Developments", *IMF Staff Country Report*, n° 99/24.
- FMI (1999b), "Uganda: Selected Issues and Statistical Appendix", *IMF Staff Country Report*, n° 99/116.
- FMI (2000a), "Mali: Selected Issues and Statistical Annex", *IMF Staff Country Report*, n° 00/128.
- FMI (2000b), "Burkina Faso: Recent Economic Developments", *IMF Staff Country Report*, n° 00/103.
- FMI (2000c), "Côte d'Ivoire: Selected Issues and Statistical Appendix", *IMF Staff Country Report*, n° 00/107.
- FMI (2000d), "IMF concludes Article IV Consultation with Tanzania", *Public Information Notice*, n° 00/78.
- JOHNSON, G.G., R. BASANTI, KELLER, M. MERED, S. SHIRRAI, F. OSUNSADE (1998), "Tanzania: Statistical Appendix", *IMF Staff Country Report*, n° 98/5.
- KWAKU SOWA, N. (1993), "Ghana, 1957-88", Chapitre VI in PAGE S. (1993), *Monetary Policy in Developing Countries*, ODI, Londres.
- LANE, C. (1993), "Côte d'Ivoire, 1973-88", Chapitre VII in PAGE, S. (1993), *Monetary Policy in Developing Countries*, ODI, Londres.
- MATHIS, J. (1992), *Monnaie et banques en Afrique francophone*, collection UREF, diffusion EDICEF.
- MCKINNON, R.I. (1973), *Money and Capital in Economic Development*, .Brookings Institutions, Washington, D.C.
- MEHRAN, H., P. UGOLINI, J.P. BRIFFAUX, G. IDEN, T. LYBEK, S. SWARAY et P. HAYWARD (1998), "Financial Sector Development in Sub-Saharan African Countries", *IMF Occasional Paper*, n° 169.
- NISSANKE, M. et E. ARYEETEY (1998), *Financial Integration and Development, Liberalization and Reform in Sub-Saharan Africa*, ODI, Londres.
- RICHAUD, C. (1998), *Libéralisation financière et comportement des banques en matière d'offre de crédit au secteur privé, cas du Ghana et de la Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Université d'Auvergne Clermont I.
- SALOP, J. (1994), "Ghana Financial Sector Review: Bringing Savers and Investors Together", Report n° 13423-GH, Banque mondiale, Washington, D.C.
- SASERDOTI, E., S. BRUNSWIG, P. LAZAR et E. VERREYDT (1998), "Burkina Faso: Recent Economic Developments", *IMF Staff Country Report*, n° 98/65.
- SCHULER, K.A., D.R. SHEET et D.W. WEIG (1997), "Money Markets in Selected Southern African Countries", Consulting Assistance for Economic Reform II (CAERII), article rédigé sous la direction de Harvard Institute for International Development (HIID).
- SHARER, DEZYSA, McDONALD, MUKHOPADHYAY, MUZONDO, VELLOSO, WILSON (1996), "Uganda – Background Paper on Issues in Financial Sector Reform and Statistical Appendix", *IMF Staff Country Report*, n° 96/51.
- SHAW, E.S. (1973), *Financial Deepening in Economic Development*, Oxford University Press, New York, N.Y.
- TAHARI, A., I. THIAM, M. LEWIS, S. MAHFOUZ, E. MOTTU, N. TSAVEAS, P. VAN DEN BOOGAERDE (1998), "Côte d'Ivoire: Selected Issues and Statistical Appendix", *IMF Staff Country Report*, n° 98/46.

## AUTRES TITRES DANS LA SÉRIE/ OTHER TITLES IN THE SERIES

Tous ces documents peuvent être téléchargés à partir de :

<http://www.oecd.org/dev/Techniques>, obtenus via le mél ([cendev.contact@oecd.org](mailto:cendev.contact@oecd.org))

ou commandés à l'adresse qui se trouve à la page 3

Technical Paper No.1, *Macroeconomic Adjustment and Income Distribution: A Macro-Micro Simulation Model*, by F. Bourguignon, W.H. Branson, J. de Melo, March 1989.

Technical Paper No. 2, *International Interactions In Food and Agricultural Policies: Effect of Alternative Policies*, by J. Zietz and A. Valdés, April, 1989.

Technical Paper No. 3, *The Impact of Budget Retrenchment on Income Distribution in Indonesia: A Social Accounting Matrix Application*, by S. Keuning, E. Thorbecke, June 1989.

Technical Paper No. 3a, Statistical Annex to *The Impact of Budget Retrenchment*, June 1989.

Technical Paper No. 4, *Le Rééquilibrage entre le secteur public et le secteur privé : le cas du Mexique*, by C.-A. Michalet, June 1989.

Technical Paper No. 5, *Rebalancing the Public and Private Sectors: The Case of Malaysia*, by R. Leeds, July 1989.

Technical Paper No. 6, *Efficiency, Welfare Effects, and Political Feasibility of Alternative Antipoverty and Adjustment Programs*, by A. de Janvry and E. Sadoulet, January 1990.

Document Technique No. 7, *Ajustement et distribution des revenus : application d'un modèle macro-micro au Maroc*, par Christian Morisson, avec la collaboration de Sylvie Lambert et Akiko Suwa, décembre 1989.

Technical Paper No. 8, *Emerging Maize Biotechnologies and their Potential Impact*, by W. Burt Sundquist, October 1989.

Document Technique No. 9, *Analyse des variables socio-culturelles et de l'ajustement en Côte d'Ivoire*, par W. Weekes-Vagliani, janvier 1990.

Technical Paper No. 10, *A Financial Computable General Equilibrium Model for the Analysis of Ecuador's Stabilization Programs*, by André Fargeix and Elisabeth Sadoulet, February 1990.

Technical Paper No. 11, *Macroeconomic Aspects, Foreign Flows and Domestic Savings Performance in Developing Countries. A "State of The Art" Report*, by Anand Chandavarkar, February 1990.

Technical Paper No. 12, *Tax Revenue Implications of the Real Exchange Rate: Econometric Evidence from Korea and Mexico*, by Virginia Fierro-Duran and Helmut Reisen, April 1990.

Technical Paper No. 13, *Agricultural Growth and Economic Development: The Case of Pakistan*, by Naved Hamid and Wouter Tins, April 1990.

Technical Paper No. 14, *Rebalancing The Public and Private Sectors in Developing Countries. The Case of Ghana*, by Dr. H. Akuoko-Frimpong, June 1990.

Technical Paper No. 15, *Agriculture and the Economic Cycle: An Economic and Econometric Analysis with Special Reference to Brazil*, by Florence Contre and Ian Goldin, June 1990.

Technical Paper No. 16, *Comparative Advantage: Theory and Application to Developing Country Agriculture*, by Ian Goldin, June 1990.

Technical Paper No.17, *Biotechnology and Developing Country Agriculture: Maize in Brazil*, by Bernardo Sorj and John Wilkinson, June 1990.

Technical Paper No. 18, *Economic Policies and Sectoral Growth: Argentina 1913-1984*, by Yair Mundlak, Domingo Cavallo, Roberto Domenech, June 1990.

Technical Paper No. 19, *Biotechnology and Developing Country Agriculture: Maize In Mexico*, by Jaime A. Matus Gardea, Arturo Puente Gonzalez, Cristina Lopez Peralta, June 1990.

Technical Paper No. 20, *Biotechnology and Developing Country Agriculture: Maize in Thailand*, by Suthad Setboonsarng, July 1990.

Technical Paper No. 21, *International Comparisons of Efficiency in Agricultural Production*, by Guillermo Flichmann, July 1990.

Technical Paper No. 22, *Unemployment in Developing Countries: New Light on an Old Problem*, by David Turnham and Denizhan Eröcal, July 1990.

Technical Paper No. 23, *Optimal Currency Composition of Foreign Debt: the Case of Five Developing Countries*, by Pier Giorgio Gawronski, August 1990.

Technical Paper No. 24, *From Globalization to Regionalization: the Mexican Case*, by Wilson Peres Nuñez, August 1990.

Technical Paper No. 25, *Electronics and Development in Venezuela. A User-Oriented Strategy and its Policy Implications*, by Carlota Perez, October 1990.

Technical Paper No. 26, *The Legal Protection of Software. Implications for Latecomer Strategies in Newly Industrialising Economies NIEs and Middle-Income Economies MIEs*, by Carlos Maria Correa, October 1990.

- Technical Paper No. 27, *Specialization, Technical Change and Competitiveness in the Brazilian Electronics Industry*, by Claudio R. Frischtak, October 1990.
- Technical Paper No. 28, *Internationalization Strategies of Japanese Electronics Companies: Implications for Asian Newly Industrializing Economies NIEs*, by Bundo Yamada, October 1990.
- Technical Paper No. 29, *The Status and an Evaluation of the Electronics Industry in Taiwan*, by Gee San, October 1990.
- Technical Paper No. 30, *The Indian Electronics Industry: Current Status, Perspectives and Policy Options*, by Ghayur Alam, October 1990.
- Technical Paper No. 31, *Comparative Advantage in Agriculture in Ghana*, by James Pickett and E. Shaeeldin, October 1990.
- Technical Paper No. 32, *Debt Overhang, Liquidity Constraints and Adjustment Incentives*, by Bert Hofman and Helmut Reisen, October 1990.
- Technical Paper No. 34, *Biotechnology and Developing Country Agriculture: Maize in Indonesia*, by Hidajat Nataatmadja *et al.*, January 1991.
- Technical Paper No. 35, *Changing Comparative Advantage in Thai Agriculture*, by Ammar Siamwalla, Suthad Setboonsarng and Prasong Werakarnjanapongs, March 1991.
- Technical Paper No. 36, *Capital Flows and the External Financing of Turkey's Imports*, by Ziya Önis and Süleyman Özmucur, July 1991.
- Technical Paper No. 37, *The External Financing of Indonesia's Imports*, by Glenn P. Jenkins and Henry B.F. Lim, July 1991.
- Technical Paper No. 38, *Long-term Capital Reflow under Macroeconomic Stabilization in Latin America*, by Beatriz Armendariz de Aghion, April 1991.
- Technical Paper No. 39, *Buybacks of LDC Debt and the Scope for Forgiveness*, by Beatriz Armendariz de Aghion, April 1991.
- Technical Paper No. 40, *Measuring and Modelling Non-Tariff Distortions with Special Reference to Trade in Agricultural Commodities*, by Peter J. Lloyd, July 1991.
- Technical Paper No. 41, *The Changing Nature of IMF Conditionality*, by Jacques J. Polak, August 1991.
- Technical Paper No. 42, *Time-Varying Estimates on the Openness of the Capital Account in Korea and Taiwan*, by Helmut Reisen and Hélène Yéches, August 1991.
- Technical Paper No. 43, *Toward a Concept of Development Agreements*, by F. Gerard Adams, August 1991.
- Document technique No. 44, *Le Partage du fardeau entre les créanciers de pays débiteurs défaillants*, par Jean-Claude Berthélemy et Ann Vourc'h, septembre 1991.
- Technical Paper No. 45, *The External Financing of Thailand's Imports*, by Supote Chunanunthathum, October 1991.
- Technical Paper No. 46, *The External Financing of Brazilian Imports*, by Enrico Colombatto, with Elisa Luciano, Luca Gargiulo, Pietro Garibaldi and Giuseppe Russo, October 1991.
- Technical Paper No. 47, *Scenarios for the World Trading System and their Implications for Developing Countries*, by Robert Z. Lawrence, November 1991.
- Technical Paper No. 48, *Trade Policies in a Global Context: Technical Specification of the Rural/UrbanNorth/South RUNS Applied General Equilibrium Model*, by Jean-Marc Burniaux and Dominique van der Mensbrugge, November 1991.
- Technical Paper No. 49, *Macro-Micro Linkages: Structural Adjustment and Fertilizer Policy in Sub-Saharan Africa*, by Jean-Marc Fontaine with the collaboration of Alice Sinzingre, December 1991.
- Technical Paper No. 50, *Aggregation by Industry in General Equilibrium Models with International Trade*, by Peter J. Lloyd, December 1991.
- Technical Paper No. 51, *Policy and Entrepreneurial Responses to the Montreal Protocol: Some Evidence from the Dynamic Asian Economies*, by David C. O'Connor, December 1991.
- Technical Paper No. 52, *On the Pricing of LDC Debt: an Analysis based on Historical Evidence from Latin America*, by Beatriz Armendariz de Aghion, February 1992.
- Technical Paper No. 53, *Economic Regionalisation and Intra-Industry Trade: Pacific-Asian Perspectives*, by Kiichiro Fukasaku, February 1992.
- Technical Paper No. 54, *Debt Conversions in Yugoslavia*, by Mojmir Mrak, February 1992.
- Technical Paper No. 55, *Evaluation of Nigeria's Debt-Relief Experience 1985-1990*, by N.E. Ogbe, March 1992.
- Document technique No. 56, *L'Expérience de l'allégement de la dette du Mali*, par Jean-Claude Berthélemy, février 1992.
- Technical Paper No. 57, *Conflict or Indifference: US Multinationals in a World of Regional Trading Blocs*, by Louis T. Wells, Jr., March 1992.
- Technical Paper No. 58, *Japan's Rapidly Emerging Strategy Toward Asia*, by Edward J. Lincoln, April 1992.
- Technical Paper No. 59, *The Political Economy of Stabilization Programmes in Developing Countries*, by Bruno S. Frey and Reiner Eichenberger, April 1992.
- Technical Paper No. 60, *Some Implications of Europe 1992 for Developing Countries*, by Sheila Page, April 1992.
- Technical Paper No. 61, *Taiwanese Corporations in Globalisation and Regionalisation*, by San Gee, April 1992.
- Technical Paper No. 62, *Lessons from the Family Planning Experience for Community-Based Environmental Education*, by Winifred Weekes-Vagliani, April 1992.
- Technical Paper No. 63, *Mexican Agriculture in the Free Trade Agreement: Transition Problems in Economic Reform*, by Santiago Levy and Sweder van Wijnbergen, May 1992.
- Technical Paper No. 64, *Offensive and Defensive Responses by European Multinationals to a World of Trade Blocs*, by John M. Stopford, May 1992.
- Technical Paper No. 65, *Economic Integration in the Pacific*, by Richard Drobnick, May 1992.
- Technical Paper No. 66, *Latin America in a Changing Global Environment*, by Winston Fritsch, May 1992.
- Technical Paper No. 67, *An Assessment of the Brady Plan Agreements*, by Jean-Claude Berthélemy and Robert Lensink, May 1992.
- Technical Paper No. 68, *The Impact of Economic Reform on the Performance of the Seed Sector in Eastern and Southern Africa*, by Elizabeth Cromwell, May 1992.
- Technical Paper No. 69, *Impact of Structural Adjustment and Adoption of Technology on Competitiveness of Major Cocoa Producing Countries*, by Emily M. Bloomfield and R. Antony Lass, June 1992.

Technical Paper No. 70, *Structural Adjustment and Moroccan Agriculture: an Assessment of the Reforms in the Sugar and Cereal Sectors*, by Jonathan Kydd and Sophie Thoyer, June 1992.

Document technique No. 71, *L'Allégement de la dette au Club de Paris : les évolutions récentes en perspective*, par Ann Vourc'h, juin 1992.

Technical Paper No. 72, *Biotechnology and the Changing Public/Private Sector Balance: Developments in Rice and Cocoa*, by Carliene Brenner, July 1992.

Technical Paper No. 73, *Namibian Agriculture: Policies and Prospects*, by Walter Elkan, Peter Amutenya, Jochbeth Andima, Robin Sherbourne and Eline van der Linden, July 1992.

Technical Paper No. 74, *Agriculture and the Policy Environment: Zambia and Zimbabwe*, by Doris J. Jansen and Andrew Rukovo, July 1992.

Technical Paper No. 75, *Agricultural Productivity and Economic Policies: Concepts and Measurements*, by Yair Mundlak, August 1992.

Technical Paper No. 76, *Structural Adjustment and the Institutional Dimensions of Agricultural Research and Development in Brazil: Soybeans, Wheat and Sugar Cane*, by John Wilkinson and Bernardo Sorj, August 1992.

Technical Paper No. 77, *The Impact of Laws and Regulations on Micro and Small Enterprises in Niger and Swaziland*, by Isabelle Jourard, Carl Liedholm and Donald Mead, September 1992.

Technical Paper No. 78, *Co-Financing Transactions between Multilateral Institutions and International Banks*, by Michel Bouchet and Amit Ghose, October 1992.

Document technique No. 79, *Allégement de la dette et croissance : le cas mexicain*, par Jean-Claude Berthélemy et Ann Vourc'h, octobre 1992.

Document technique No. 80, *Le Secteur informel en Tunisie : cadre réglementaire et pratique courante*, par Abderrahman Ben Zakour et Farouk Kria, novembre 1992.

Technical Paper No. 81, *Small-Scale Industries and Institutional Framework in Thailand*, by Naruemol Bunjongjit and Xavier Oudin, November 1992.

Technical Paper No. 81a, Statistical Annex, November 1992.

Document technique No. 82, *L'Expérience de l'allégement de la dette du Niger*, par Ann Vourc'h et Maina Boukar Moussa, novembre 1992.

Technical Paper No. 83, *Stabilization and Structural Adjustment in Indonesia: an Intertemporal General Equilibrium Analysis*, by David Roland-Holst, November 1992.

Technical Paper No. 84, *Striving for International Competitiveness: Lessons from Electronics for Developing Countries*, by Jan Maarten de Vet, March 1993.

Document technique No. 85, *Micro-entreprises et cadre institutionnel en Algérie*, par Hocine Benissad, mars 1993.

Technical Paper No. 86, *Informal Sector and Regulations in Ecuador and Jamaica*, by Emilio Klein and Victor E. Tokman, August 1993.

Technical Paper No. 87, *Alternative Explanations of the Trade-Output Correlation in the East Asian Economies*, by Colin I. Bradford Jr. and Naomi Chakwin, August 1993.

Document technique No. 88, *La Faisabilité politique de l'ajustement dans les pays africains*, par Christian Morriçon, Jean-Dominique Lafay et Sébastien Dessus, novembre 1993.

Technical Paper No. 89, *China as a Leading Pacific Economy*, by Kiichiro Fukasaku and Mingyuan Wu, November 1993.

Technical Paper No. 90, *A Detailed Input-Output Table for Morocco, 1990*, by Maurizio Bussolo and David Roland-Holst November 1993.

Technical Paper No. 91, *International Trade and the Transfer of Environmental Costs and Benefits*, by Hiro Lee and David Roland-Holst, December 1993.

Technical Paper No. 92, *Economic Instruments in Environmental Policy: Lessons from the OECD Experience and their Relevance to Developing Economies*, by Jean-Philippe Barde, January 1994.

Technical Paper No. 93, *What Can Developing Countries Learn from OECD Labour Market Programmes and Policies?*, by Åsa Sohlman with David Turnham January 1994.

Technical Paper No. 94, *Trade Liberalization and Employment Linkages in the Pacific Basin*, by Hiro Lee and David Roland-Holst, February 1994.

Technical Paper No. 95, *Participatory Development and Gender: Articulating Concepts and Cases*, by Winifred Weekes-Vagliani, February 1994.

Document technique No. 96, *Promouvoir la maîtrise locale et régionale du développement : une démarche participative à Madagascar*, by Philippe de Rham and Bernard J. Lecomte, Juin 1994.

Technical Paper No. 97, *The OECD Green Model: an Updated Overview*, by Hiro Lee, Joaquim Oliveira-Martins and Dominique van der Mensbrugge, August 1994.

Technical Paper No. 98, *Pension Funds, Capital Controls and Macroeconomic Stability*, by Helmut Reisen and John Williamson August 1994.

Technical Paper No. 99, *Trade and Pollution Linkages: Piecemeal Reform and Optimal Intervention*, by John Beghin, David Roland-Holst and Dominique van der Mensbrugge, October 1994.

Technical Paper No. 100, *International Initiatives in Biotechnology for Developing Country Agriculture: Promises and Problems*, by Carliene Brenner and John Komen, October 1994.

Technical Paper No. 101, *Input-based Pollution Estimates for Environmental Assessment in Developing Countries*, by Sébastien Dessus, David Roland-Holst and Dominique van der Mensbrugge, October 1994.

Technical Paper No. 102, *Transitional Problems from Reform to Growth: Safety Nets and Financial Efficiency in the Adjusting Egyptian Economy*, by Mahmoud Abdel-Fadil, December 1994.

Technical Paper No. 103, *Biotechnology and Sustainable Agriculture: Lessons from India*, by Ghayur Alam, December 1994.

Technical Paper No. 104, *Crop Biotechnology and Sustainability: a Case Study of Colombia*, by Luis R. Sanint, January 1995.

- Technical Paper No. 105, *Biotechnology and Sustainable Agriculture: the Case of Mexico*, by José Luis Solleiro Rebollo, January 1995.
- Technical Paper No. 106, *Empirical Specifications for a General Equilibrium Analysis of Labor Market Policies and Adjustments*, by Andréa Maechler and David Roland-Holst, May 1995.
- Document technique No. 107, *Les Migrants, partenaires de la coopération internationale : le cas des Maliens de France*, par Christophe Daum, juillet 1995.
- Document technique No. 108, *Ouverture et croissance industrielle en Chine : étude empirique sur un échantillon de villes*, par Sylvie Démurger, Septembre 1995.
- Technical Paper No. 109, *Biotechnology and Sustainable Crop Production in Zimbabwe*, by John J. Woodend, December 1995.
- Document technique No. 110, *Politiques de l'environnement et libéralisation des échanges au Costa Rica : une vue d'ensemble*, par Sébastien Dessus et Maurizio Bussolo, février 1996.
- Technical Paper No. 111, *Grow Now/Clean Later, or the Pursuit of Sustainable Development?*, by David O'Connor, March 1996.
- Technical Paper No. 112, *Economic Transition and Trade-Policy Reform: Lessons from China*, by Kiichiro Fukasaku and Henri-Bernard Solignac Lecomte, July 1996.
- Technical Paper No. 113, *Chinese Outward Investment in Hong Kong: Trends, Prospects and Policy Implications*, by Yun-Wing Sung, July 1996.
- Technical Paper No. 114, *Vertical Intra-industry Trade between China and OECD Countries*, by Lisbeth Hellvin, July 1996.
- Document technique No. 115, *Le Rôle du capital public dans la croissance des pays en développement au cours des années 80*, par Sébastien Dessus et Rémy Herrera, July 1996.
- Technical Paper No. 116, *General Equilibrium Modelling of Trade and the Environment*, by John Beghin, Sébastien Dessus, David Roland-Holst and Dominique van der Mensbrugge, September 1996.
- Technical Paper No. 117, *Labour Market Aspects of State Enterprise Reform in Viet Nam*, by David O'Connor, September 1996.
- Document technique No. 118, *Croissance et compétitivité de l'industrie manufacturière au Sénégal*, par Thierry Latreille et Aristomène Varoudakis, Octobre 1996.
- Technical Paper No. 119, *Evidence on Trade and Wages in the Developing World*, by Donald J. Robbins, December 1996.
- Technical Paper No. 120, *Liberalising Foreign Investments by Pension Funds: Positive and Normative Aspects*, by Helmut Reisen, January 1997
- Document technique No. 121, *Capital Humain, ouverture extérieure et croissance : estimation sur données de panel d'un modèle à coefficients variables*, par Jean-Claude Berthélemy, Sébastien Dessus et Aristomène Varoudakis, janvier 1997.
- Technical Paper No. 122, *Corruption: The Issues*, by Andrew W. Goudie and David Stasavage, January 1997.
- Technical Paper No. 123, *Outflows of Capital from China*, by David Wall, March 1997.
- Technical Paper No. 124, *Emerging Market Risk and Sovereign Credit Ratings*, by Guillermo Larraín, Helmut Reisen and Julia von Maltzan, April 1997.
- Technical Paper No. 125, *Urban Credit Co-operatives in China*, by Eric Girardin and Xie Ping, August 1997.
- Technical Paper No. 126, *Fiscal Alternatives of Moving from Unfunded to Funded Pensions*, by Robert Holzmann, August 1997.
- Technical Paper No. 127, *Trade Strategies for the Southern Mediterranean*, by Peter A. Petri, December 1997.
- Technical Paper No. 128, *The Case of Missing Foreign Investment in the Southern Mediterranean*, by Peter A. Petri, December 1997.
- Technical Paper No. 129, *Economic Reform in Egypt in a Changing Global Economy*, by Joseph Licari, December 1997.
- Technical Paper No. 130, *Do Funded Pensions Contribute to Higher Aggregate Savings? A Cross-Country Analysis*, by Jeanine Bailliu and Helmut Reisen, December 1997.
- Technical Paper No. 131, *Long-run Growth Trends and Convergence Across Indian States*, by Rayaprolu Nagaraj, Aristomène Varoudakis and Marie-Ange Véganonès, January 1998.
- Technical Paper No. 132, *Sustainable and Excessive Current Account Deficits*, by Helmut Reisen, February 1998.
- Technical Paper No. 133, *Intellectual Property Rights and Technology Transfer in Developing Country Agriculture: Rhetoric and Reality*, by Carliene Brenner, March 1998.
- Technical Paper No. 134, *Exchange-rate Management and Manufactured Exports in Sub-Saharan Africa*, by Khalid Sekkat and Aristomène Varoudakis, March 1998.
- Technical Paper No. 135, *Trade Integration with Europe, Export Diversification and Economic Growth in Egypt*, by Sébastien Dessus and Akiko Suwa-Eisenmann, June 1998.
- Technical Paper No. 136, *Domestic Causes of Currency Crises: Policy Lessons for Crisis Avoidance*, by Helmut Reisen, June 1998.
- Technical Paper No. 137, *A Simulation Model of Global Pension Investment*, by Landis MacKellar and Helmut Reisen, August 1998.
- Technical Paper No. 138, *Determinants of Customs Fraud and Corruption: Evidence from Two African Countries*, by David Stasavage and Cécile Daubrée, August 1998.
- Technical Paper No. 139, *State Infrastructure and Productive Performance in Indian Manufacturing*, by Arup Mitra, Aristomène Varoudakis and Marie-Ange Véganonès, August 1998.
- Technical Paper No. 140, *Rural Industrial Development in Viet Nam and China: A Study of Contrasts*, by David O'Connor, August 1998.
- Technical Paper No. 141, *Labour Market Aspects of State Enterprise Reform in China*, by Fan Gang, Maria Rosa Lunati and David O'Connor, October 1998.
- Technical Paper No. 142, *Fighting Extreme Poverty in Brazil: The Influence of Citizens' Action on Government Policies*, by Fernanda Lopes de Carvalho, November 1998.
- Technical Paper No. 143, *How Bad Governance Impedes Poverty Alleviation in Bangladesh*, by Rehman Sobhan, November 1998.
- Document technique No. 144, *La libéralisation de l'agriculture tunisienne et l'Union européenne : une vue prospective*, par Mohamed Abdelbasset Chemingui et Sébastien Dessus, février 1999.
- Technical Paper No. 145, *Economic Policy Reform and Growth Prospects in Emerging African Economies*, by Patrick Guillaumont, Sylviane Guillaumont Jeanneney and Aristomène Varoudakis, March 1999.
- Technical Paper No. 146, *Structural Policies for International Competitiveness in Manufacturing: The Case of Cameroon*, by Ludvig Söderling, March 1999.

- Technical Paper No. 147, *China's Unfinished Open-Economy Reforms: Liberalisation of Services*, by Kiichiro Fukasaku, Yu Ma and Qiumei Yang, April 1999.
- Technical Paper No. 148, *Boom and Bust and Sovereign Ratings*, by Helmut Reisen and Julia von Maltzan, June 1999.
- Technical Paper No. 149, *Economic Opening and the Demand for Skills in Developing Countries: A Review of Theory and Evidence*, by David O'Connor and Maria Rosa Lunati, June 1999.
- Technical Paper No. 150, *The Role of Capital Accumulation, Adjustment and Structural Change for Economic Take-off: Empirical Evidence from African Growth Episodes*, by Jean-Claude Berthélemy and Ludvig Söderling, July 1999.
- Technical Paper No. 151, *Gender, Human Capital and Growth: Evidence from Six Latin American Countries*, by Donald J. Robbins, September 1999.
- Technical Paper No. 152, *The Politics and Economics of Transition to an Open Market Economy in Viet Nam*, by James Riedel and William S. Turley, September 1999.
- Technical Paper No. 153, *The Economics and Politics of Transition to an Open Market Economy: China*, by Wing Thyee Woo, October 1999.
- Technical Paper No. 154, *Infrastructure Development and Regulatory Reform in Sub-Saharan Africa: The Case of Air Transport*, by Andrea E. Goldstein, October 1999.
- Technical Paper No. 155, *The Economics and Politics of Transition to an Open Market Economy: India*, by Ashok V. Desai, October 1999.
- Technical Paper No. 156, *Climate Policy Without Tears: CGE-Based Ancillary Benefits Estimates for Chile*, by Sébastien Dessus and David O'Connor, November 1999.
- Document technique No. 157, *Dépenses d'éducation, qualité de l'éducation et pauvreté : l'exemple de cinq pays d'Afrique francophone*, par Katharina Michaelowa, avril 2000.
- Document technique No. 158, *Une estimation de la pauvreté en Afrique subsaharienne d'après les données anthropométriques*, par Christian Morrisson, Hélène Guilmeau et Charles Linskens, mai 2000.
- Technical Paper No. 159, *Converging European Transitions*, by Jorge Braga de Macedo, July 2000.
- Technical Paper No. 160, *Capital Flows and Growth in Developing Countries: Recent Empirical Evidence*, by Marcelo Soto, July 2000.
- Technical Paper No. 161, *Global Capital Flows and the Environment in the 21st Century*, by David O'Connor, July 2000.
- Technical Paper No. 162, *Financial Crises and International Architecture: A "Eurocentric" Perspective*, by Jorge Braga de Macedo, August 2000.
- Document technique No. 163, *Résoudre le problème de la dette : de l'initiative PPTTE à Cologne*, par Anne Joseph, août 2000.
- Technical Paper No. 164, *E-Commerce for Development: Prospects and Policy Issues*, by Andrea Goldstein and David O'Connor, September 2000.
- Technical Paper No. 165, *Negative Alchemy? Corruption and Composition of Capital Flows*, by Shang-Jin Wei, October 2000.
- Technical Paper No. 166, *The HIPC Initiative: True And False Promises*, by Daniel Cohen, October 2000.
- Document technique No. 167, *Les facteurs explicatifs de la malnutrition en Afrique subsaharienne*, par Christian Morrisson et Charles Linskens, octobre 2000.
- Technical Paper No. 168, *Human Capital and Growth: A Synthesis Report*, by Christopher A. Pissarides, November 2000.
- Technical Paper No. 169, *Obstacles to Expanding Intra-African Trade*, by Roberto Longo and Khalid Sekkat, March 2001.
- Technical Paper No. 170, *Regional Integration In West Africa*, by Ernest Aryeetey, March 2001.
- Technical Paper No. 171, *Regional Integration Experience in the Eastern African Region*, by Andrea Goldstein and Njuguna S. Ndung'u, March 2001.
- Technical Paper No. 172, *Integration and Co-operation in Southern Africa*, by Carolyn Jenkins, March 2001.
- Technical Paper No. 173, *FDI in Sub-Saharan Africa*, by Ludger Odenthal, March 2001.
- Document technique No. 174, *La réforme des télécommunications en Afrique subsaharienne*, par Patrick Plane, mars 2001.
- Technical Paper No. 175, *Fighting Corruption in Customs Administration: What Can We Learn from Recent Experiences?*, by Irène Hors, April 2001.
- Technical Paper No. 176, *Globalisation and Transformation: Illusions and Reality*, by Grzegorz W. Kolodko, May 2001.
- Technical Paper No. 177, *External Solvency, Dollarisation and Investment Grade: Towards a Virtuous Circle*, by Martin Grandes, June 2001.
- Document technique No. 178, *Congo 1965-1999: Les espoirs déçus du « Brésil africain »*, par Joseph Maton avec Henri-Bernard Sollignac Lecomte, septembre 2001.
- Technical Paper No. 179, *Growth and Human Capital: Good Data, Good Results*, by Daniel Cohen and Marcelo Soto, September 2001.
- Technical Paper No. 180, *Corporate Governance and National Development*, by Charles P. Oman, October 2001.
- Technical Paper No. 181, *How Globalisation Improves Governance*, by Federico Bonaglia, Jorge Braga de Macedo and Maurizio Bussolo
- Technical Paper No. 182, *Clearing the Air in India: The Economics of Climate Policy with Ancillary Benefits*, by Maurizio Bussolo and David O'Connor, November 2001.
- Technical Paper No. 183, *Globalisation, Poverty and Inequality in Sub-Saharan Africa: A Political Economy Appraisal*, by Yvonne M. Tsikata, December 2001.
- Technical Paper No. 184, *Distribution and Growth in Latin America in an Era of Structural Reform: The Impact of Globalisation*, by Samuel A. Morley, December 2001.
- Technical Paper No. 185, *Globalisation, Liberalisation, Poverty and Income Inequality in Southeast Asia*, by K.S. Jomo, December 2001.
- Technical Paper No. 186, *Globalisation, Growth and Income Inequality: The African Experience*, by Steve Kayizzi-Mugerwa, December 2001.
- Technical Paper No. 187, *The Social Impact of Globalisation in Southeast Asia*, by Mari Pangestu, December 2001.

Technical Paper No: 188, *Where Does Inequality Come From? Ideas and Implications for Latin America*, by James A. Robinson, December 2001.

Technical Paper No: 189, *Policies and Institutions for E-Commerce Readiness: What Can Developing Countries Learn from OECD Experience?*, by Paulo Bastos Tigre and David O'Connor, April 2002.